

# Réussir Senior

n° 9  
JANVIER 2015

VOIX et MEMOIRE de l'amicale des agents généraux retraités du Groupe AXA

Bonne et heureuse  
année **2015**



**Congrès de Srasbourg  
15 et 16 octobre 2015**

## ASSISTANCE À DOMICILE

# Patience et bienveillance avec Adhap Services

Les professionnels d'Adhap Services sont entièrement disponibles pour la personne, à l'écoute de ses besoins et de ses attentes.



Un bon intervenant à domicile se doit d'être calme, compréhensif et encourageant. Il connaît l'importance d'accompagner la personne avec patience et délicatesse dans ses actes les plus simples (la toilette, le lever, le coucher, la prise des repas).

Depuis plus de 10 ans, Adhap Services\*, référent de l'assistance à domicile des personnes fragilisées, sélectionne son personnel avec une grande rigueur. De nombreuses qualités sont exigées. Voici les principales.

### La gentillesse et l'attention bienveillante

Plus on est fragilisé, plus on a besoin d'attention. Chaque détail compte : la façon dont parle l'intervenant, son sourire, sa patience, sa qualité d'écoute, ses attitudes bienveillantes. Formés à la psychologie de la personne fragilisée, les intervenants Adhap Services savent se faire accepter sans heurt (d'autant plus dans le cas de pathologies lourdes comme la maladie d'Alzheimer).

### Le respect

Savoir préserver la dignité de la personne fragilisée, quels que soient son âge et ses difficultés, est capital. Le personnel d'Adhap Services est

particulièrement sensibilisé au respect de la personne, de son intimité et à la confidentialité de certaines informations.

### La compétence

Ce métier demande de la vigilance et de la réactivité. Les intervenants Adhap Services sont recrutés en fonction de leur qualification et de leur expérience. Tous reçoivent en plus une formation spécifique dispensée par l'Institut Adhap. Elle leur permet d'approfondir le savoir-faire technique et de développer le savoir-être indispensable pour répondre aux besoins des personnes fragilisées.

\*Adhap Services, c'est 150 sites en France, 15 000 personnes prises en charge chaque jour par 4 500 intervenants.



www.qualicert.fr

Liste des centres certifiés disponible sur [www.adhapservices.fr](http://www.adhapservices.fr)



Je désire recevoir gratuitement une documentation sur les prestations Adhap Services.

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....

Téléphone.....

Coupon à renvoyer à  
Adhap Services / Documentation  
23, rue H. Vernet  
63000 Clermont-Ferrand



[www.adhapservices.fr](http://www.adhapservices.fr)

L'assistance d'un professionnel, ça change tout

COM/CONC/URB/37A



En couverture : peinture de Bernard Ambielle, artiste français, spécialisé dans la représentation de scènes urbaines pittoresques, généralement fin XIX<sup>e</sup> siècle. Il nous a gracieusement permis d'utiliser son tableau.



### L'Amicale des agents généraux retraités du groupe AXA

107, rue Réaumur - 75002 Paris  
e-mail : secretariat@reussirsenior.fr  
site : www.reussirsenior.fr

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**  
Jean MARTIN-VIVIER  
5, rue Sainte-Croix - 91150 ETAMPES  
06 08 46 20 38

**RÉDACTEURS EN CHEF**  
Marie-Odile CORMIER  
Jacques BIGOT (adjoint)

**COMITÉ DE RÉDACTION**  
Jacques BIGOT  
Marie-Odile CORMIER  
Michel DANIELLOU  
Rémi GUERNIER  
Jean MARTIN-VIVIER  
Alain VAYSETTES  
Jean-Pierre VON KANEL

**COMITÉ DE LECTURE**  
Jacques BIGOT  
Marie-Odile CORMIER  
Michel DANIELLOU  
Jean MARTIN-VIVIER  
Jean-Pierre VON KANEL

**MISE EN PAGE**  
Renaud SCAPIN

**IMPRESSION**  
CIA GRAPHIC • Pougues-les-Eaux

**PHOTOS**  
Marie-Odile CORMIER  
Jacques BIGOT



**DÉPÔT LÉGAL**  
2<sup>e</sup> trimestre 2014  
ISSN : 2118-3775

L'éditeur décline toute responsabilité quant au libellé des annonces, omissions ou erreurs figurant dans cette publication. Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, par quelques procédés que ce soit, ainsi que l'enregistrement d'informations par système de traitement de données à des fins professionnelles, sont interdits et donnent lieu à des sanctions pénales. Ne pas jeter sur la voie publique.

# SOMMAIRE ►► n°9

- 4 >> **ORGANIGRAMME**
- 5 >> **LE MOT DU PRÉSIDENT**
- 6 >> **CONTRÔLE DES COMPTES DE L'ANNÉE 2013**
- 6-11 >> **CONGRÈS DE VANNES**  
page 6 • L'ambiance chaleureuse du congrès  
page 8-11 • Compte rendu de l'assemblée générale de Vannes  
page 11 • Refonte de nos statuts
- 13 >> **CONGRÈS DES ACTIFS**  
page 13 • Réussir Senior au congrès des actifs
- 16-17 >> **ORGANISATION**  
page 16 • Organisation Réussir (actifs)  
page 17 • AXA France
- 18-19 >> **SANTÉ**  
page 18 • Comment rester jeune et en bonne santé ?  
page 19 • Être aidant familial
- 20-24 >> **ACTUALITÉS**  
page 20 • Nouveaux adhérents - Félicitations... - Ils nous ont quittés  
page 21 • Assurance vie - Constat amiable - Services à la personne  
page 22 • Quelques chiffres sur les ADL et le budget de la Sécurité sociale - Les recettes d'André Lalvée  
page 23 • Congrès Strasbourg - Conditions tarifaires accordées par AXA et par Vacances Bleues  
page 24 • Carte européenne d'assurance maladie - Taux de CSG des pensions de retraite - Remboursement des lunettes  
Fichier assurance vie à disposition du fisc  
Hôpitaux et cliniques : la qualité des soins en ligne
- 27 >> **CULTURE**  
page 27 • Le Moyen Âge - Perles
- 29 >> **PRÉVENTION**  
page 29 • Les détecteurs de fumée
- 30 >> **PROTECTION JURIDIQUE**  
page 30 • Consommation - Patrimoine - Retraite
- 32-34 >> **VOYAGES**  
page 32 • Costa-Rica  
page 33 • Grands lacs italiens  
page 34 • Canada



*Les membres du Conseil d'administration et leurs conjointes*

# ORGANIGRAMME

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PRESIDENT

**Jean MARTIN-VIVIER**

5, rue Sainte-Croix - 91550 ETAMPES - Tél.: 01 64 94 60 44 - Portable : 06 08 46 20 38

[jean@martinvivier.fr](mailto:jean@martinvivier.fr)

### VICE-PRESIDENT

**Jean-Pierre VON KANEL**

5, allée Prébende - 69290 GREZIEU-LA-VARENNE Tél.: 04 78 57 23 45 - Portable : 06 80 22 15 51

[jeanpierre.vonkanel@sfr.fr](mailto:jeanpierre.vonkanel@sfr.fr)

### SECRETAIRE

**Michel DANÉLOU**

Kermeurzach - 29350 MOELAN-SUR-MER  
Tél.: 02 98 71 21 25 - Portable : 06 74 45 49 40

[michel.danielou@wanadoo.fr](mailto:michel.danielou@wanadoo.fr)

### SECRETAIRE ADJOINT

**Alain ROBERT**

12 rue Neuve Tudelle - 45100 ORLEANS  
Tél.: 02 38 51 12 66 - Portable : 06 12 41 25 88

[home.duret@orange.fr](mailto:home.duret@orange.fr)

### TRESORIER

**Rémi GUERNIER**

2, Square du Luxembourg- Rés.Lot Baron Gérard - 14400 BAYEUX  
Tél.: 02 31 92 27 54 - Portable : 06 73 54 89 90

[r.guernier@orange.fr](mailto:r.guernier@orange.fr)

### TRESORIER ADJOINT

**Michel COUTURIER**

31 rue Saint-Jean - 14000 CAEN  
Tél.: 02 31 86 79 87 - Portable : 06 08 54 05 40

[couturier-michel@neuf.fr](mailto:couturier-michel@neuf.fr)

### ADMINISTRATEUR

**Marie-Odile CORMIER**

5, rue des Boulaïses - 58320 GERMIGNY-SUR-LOIRE  
Tél.: 03 86 68 87 08 - Portable : 06 83 88 44 54

[marie-odile.cormier@orange.fr](mailto:marie-odile.cormier@orange.fr)

### ADMINISTRATEUR

**Jean-François BERTIN**

55, avenue François Verdier - 81000 ALBI  
Tél.: 05 63 38 33 78 - Portable : 06 03 46 29 77

[jf.bertin@wanadoo.fr](mailto:jf.bertin@wanadoo.fr)

### ADMINISTRATEUR

**Jacques BIGOT**

11, rue du Point du Jour - 86200 LOUDUN  
Tél.: 05 49 98 23 80 - Portable : 06 08 71 93 00

[jacquesbigot@wanadoo.fr](mailto:jacquesbigot@wanadoo.fr)

### ADMINISTRATEUR

**Alain VAYSSETTES**

27 rue des alouettes - 34990 JUVIGNAC  
Tél.: 04 67 75 40 58 - Portable : 06 80 92 53 32

[informatique@reussirsenior.fr](mailto:informatique@reussirsenior.fr)

## PRESIDENTS DE REGIONS

### OUEST

#### PRESIDENT

**Jean-Denis MORIN**

Kerdisson - 56300 LE SOURN  
Tél.: 02 97 25 34 74 - Port. : 06 75 37 27 19

[region.ouest@reussirsenior.fr](mailto:region.ouest@reussirsenior.fr)

#### VICE-PRESIDENT

**Jacques FERRIEN**

La Guillaumerie - 72310 VANCE  
Tél.: 02 43 35 36 70 - Port. : 06 80 42 21 23

[jacques.ferrien@wanadoo.fr](mailto:jacques.ferrien@wanadoo.fr)

### ILE-DE-FRANCE

#### PRESIDENT

**Alain BUREL**

77, rue Corneille - 78150 LE CHESNAY  
Tél.: 01 39 54 75 85 - Port. : 06 17 96 86 22

[alaindom.burel@gmail.com](mailto:alaindom.burel@gmail.com)

#### VICE-PRESIDENT

**Gérard BEUNE**

1 Chemin de Chateaufort - 91400 ORSAY  
Tél.: 01 69 31 11 31

[gerard.beune@orange.fr](mailto:gerard.beune@orange.fr)

### NORD EST

#### PRESIDENT

**Bernard CAMPORESI**

3 avenue de Soissons - 02400 CHÂTEAU-THIERRY  
Tél.: 03 23 85 25 42 - Port. : 06 88 38 02 59

[bernard.camporesi@wanadoo.fr](mailto:bernard.camporesi@wanadoo.fr)

#### VICE-PRESIDENT

**André LALVEE**

25 rue Fortier - 88110 CELLES SUR PLAINE  
Tél.: 03 29 41 17 81

[a.lalvee@wanadoo.fr](mailto:a.lalvee@wanadoo.fr)

### SUD OUEST

#### PRESIDENT

**Alain LAROUCHE**

21 Allée Yves Brunaud - 64600 ANGLÈT  
Tél.: 05 47 64 01 31 - Port. : 06 08 48 32 66

[reussir.senior.sudouest@gmail.com](mailto:reussir.senior.sudouest@gmail.com)

#### VICE-PRESIDENT

**Francis DESCHRYVER**

Rés. La Boétie - Bt 3 - 24200 SARLAT LA CANEDA  
Tél.: 05 53 29 12 69 - Port. : 06 29 07 98 60

[deschryver.francis@neuf.fr](mailto:deschryver.francis@neuf.fr)

### SYNDIC

#### Jean-Louis SEUILLET

4, rue Claude Bernard - 03400 IZEURE  
Tél.: 04 70 44 78 33 - Port. : 06 07 46 07 60  
[jl.seuillet@orange.fr](mailto:jl.seuillet@orange.fr)

### RESPONSABLE DU FICHIER

#### Michelle BEUNE

1 Chemin de Chateaufort - 91400 ORSAY  
Tél.: 01 69 31 11 31  
[michelle.beune1@orange.fr](mailto:michelle.beune1@orange.fr)

### SUD EST

#### PRESIDENT

**Jacques ITIER**

29 bd du Dr Belletrud - 06130 GRASSE  
Tél.: 04 93 36 43 91 - Port. : 07 86 13 80 75

[jditier@orange.fr](mailto:jditier@orange.fr)

#### VICE-PRESIDENT

**René CHANTEPY**

840 chemin du vallier - 69670 VAUGNERAY  
Tél.: 04 78 45 94 50 - Port. : 06 85 67 71 14  
[famillechant@orange.fr](mailto:famillechant@orange.fr)

# LE MOT DU PRÉSIDENT

## IL ÉTAIT UNE FOIS OU LA JOIE D'ÊTRE GRANDS-PARENTS

Lorsque le soir arrive et que le marchand de sable va passer, une petite voix et un regard plein de confiance vous demandent « Grand-père, grand-mère, raconte-moi une histoire », cette quête de l'amour est un bonheur sans limite.

Dans ce monde, sans foi, ou à la foi dévastatrice et cruelle, savourons ce moment de privilège, l'apanage des retraités.

Toutes les histoires commencent par, il était une fois... une princesse, un prince et le regard brille. Mais quelle est cette force magnétique qui emporte l'esprit de nos chères têtes blondes vers le rêve, l'irréel, vers ce jardin harmonieux où tout est beau, où tout est bon, en un mot, LE PARADIS ?

Je ne connais pas pour ma part la réponse et seules de longues réflexions métaphysiques peuvent ébaucher une explication, ce ne sera pas mon propos.

D'autres contes, et là mon étonnement va grandissant, sont d'une cruauté sans bornes. Notre bon Monsieur Perrault nous fait dire, lorsque nous racontons l'histoire du « PETIT CHAPERON ROUGE », des horreurs.

Et pourtant... là encore... nos petits suivent avec une attention soutenue nos paroles, sans trouble ni inquiétude. Par quel miracle sommes-nous écoutés et crus ?

Le mystère est constant, mais la confiance, sans faille, dont nous sommes porteurs, du fait de notre âge, n'est-elle pas la solution de notre énigme ?

La maman d'un petit garçon que je connais bien, revenant de sa première journée d'école, dit à sa maman : « Tu sais,



il y en a qui ont dit que le Père Noël n'existe pas ». La maman s'aventura dans une longue explication et conclut, en demandant à son fils « mais pourquoi y croyais-tu ? », et le petit garçon en pleurs répondit « Mais Maman, c'est toi qui me l'avait dit... ! ».

Voilà chers amis, les rêves et les mystères qui font notre bonheur d'être grands-parents.

Gardons jalousement notre famille, socle de notre société depuis des siècles, et ne laissons pas, par je ne sais quel modernisme ou jeunisme, dissoudre l'âme de notre existence.

Rêvons avec nos petits êtres chers en nous abandonnant à eux. On passe souvent des nuits blanches quand on a des idées noires !

Faisons l'inverse et nous serons en bonne santé.

Bonne année à tous.

■ Jean Martin-Vivier

## IMPORTANT

Si décès, changement de domicile, de téléphone, nouvelle adresse e-mail, merci d'en informer :

**Michelle BEUNE**

responsable du fichier  
pour la mise à jour de votre dossier :

**1 chemin du Châteaufort  
91400 ORSAY**

**Tél. : 01 69 31 11 31**

**courriel : michelle.beune1@orange.fr**

## POUR INFORMATION

Pour informations et litiges avec vos régimes de retraites CAVAMAC, pension de réversion au conjoint survivant en RBL ou RCO, régime maladie RAM/APRIA et complémentaires

**Jacques BIGOT**

Administrateur CAVAMAC et responsable de la commission sociale reste toujours à votre disposition.

11 rue du Point du Jour - 86200 LOUDUN

**Tél. : 05 49 98 23 80 - 06 08 71 93 00**

**courriel : jacquesbigot@wanadoo.fr**

# CONGRÈS DE VANNES

L'AMBIANCE CHALEUREUSE DU CONGRÈS...



## CONTRÔLE DES COMPTES DE L'ANNÉE 2013. RÉUNION AU SIÈGE DE RÉUSSIR SENIOR LE 24 JUILLET 2014.

À la demande de notre Président Jean MARTIN VIVIER, j'ai été chargé de remplacer notre ami André CESBRON, désormais trésorier régional de Réussir Senior Ouest au poste de contrôleur des comptes avec notre ami Jean-Marie MONNIER qui avait déjà l'habitude de cette tâche avec André CESBRON. Jean-Marie, retenu par ailleurs, n'a pas pu se déplacer mais m'a transmis son analyse reprise dans les chiffres ci-après. Je livre donc le résultat de cet entretien que j'ai eu avec notre trésorier Rémi GUERNIER qui m'a présenté « le grand livre global » et la « balance globale » et nous avons pu échanger nos avis sur les résultats.

Le poste 5 du grand livre fait ressortir :

Une augmentation sur les cotisations UNAAGAR normales compte tenu de la parité mise en place.

Une diminution sur le poste cadeaux et chocolats due à la limitation du nombre de bénéficiaires en chocolats. Voir maintenant 85 ans et plus.

Une augmentation sur le poste congrès compensée en partie par des écritures différentes sur les comptes.

Le poste frais d'élections, nouveau sur cet exercice, a pesé sur les résultats mais la modification des statuts devrait permettre d'en alléger le coût dans le futur.

Une légère augmentation de coût du bulletin due à la participation plus réduite de la délégation afin de pérenniser au maximum

les avantages que nous avons. La subvention AXA a été réduite de 2 000 € en 2013 soit 4,75 %. Une augmentation de 1 200 € des annonceurs soit 35 %. Pour 2014, notre secrétaire a pris de nouveaux contacts fructueux pour majorer de nouveau les recettes sur ce poste.

À fin juillet, nous sommes à 1 436 cotisations réglées contre 1 440 sur l'exercice 2012 complet, soit une faible progression mais il faut signaler que 2012 a bénéficié d'un accroissement dû au croisement des fichiers mis en place avec les mono adhérents de SIGAR qui n'avaient donc pas la double appartenance. L'an dernier, il avait été émis le souhait de maintenir le nombre d'adhérents en 2013 au niveau de 2012. Nous pouvons affirmer que notre pari a été tenu ! Afin de compenser les sorties dues aux décès et aux impayés classiques, il faut compter sur une centaine de nouveaux adhérents pour maintenir notre équilibre. Il faut rester vigilant dans les recrutements des nouveaux retraités.

Pour cette année, compte tenu des frais exceptionnels (élections), nous clôturons avec un léger déficit de 5 318 €.

Après vérifications, nous n'avons pas d'autres observations à formuler pour l'année 2013 et confirmons une comptabilité sincère et véritable qui n'attire aucune remarque particulière.



■ Marcel Hervé

# Banque

DEVEZ CLIENT  
AXA BANQUE ET  
ECONOMISEZ JUSQU'À

**500 €** <sup>(1)</sup>

**EN 15 MIN** <sup>(2)</sup>

LE  
**COMPTE**  
EST **BON**



## Économisez 500 €, la preuve en 5 avantages :

D'un cash Back Assurance de 8 %	<b>61 €</b> en moyenne versés automatiquement en janvier 2016
Une prime versée s'il domicilie ses revenus sur son Compte Oligo	<b>250 €</b> de prime maximum si 3 mois de domiciliation (hors client crédit immo.)
Le remboursement de sa cotisation Compte Oligo	<b>66 €</b> Intégralement remboursés à date anniversaire du compte si client actif
La rémunération des encours à 1% annuel	<b>22 €</b> si client actif à la date d'anniversaire du compte, dépôt moyen mensuel constaté de 2 200 €
Le remboursement de sa cotisation Carte Visa Premier	<b>124 €</b> Intégralement remboursés à date anniversaire du compte si client actif
Total des avantages versés à votre client :	<b>523 €</b>

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les retraités agents, collaborateurs d'agents et retraités groupe, bénéficieront des mêmes avantages que les actifs agents, collaborateurs d'agents et collaborateurs du groupe : ils ont donc **accès à l'Offre Client Privilegié**.

### Quelles sont les conditions de l'Offre ?

- Détention d'un Compte Oligo
- Domiciliation effective du salaire (ou pension/retraite) sur ce compte
- Un seul Compte Oligo remboursé par collaborateur

### Quels avantages ?

- Remboursement de la cotisation de la carte bancaire à 100% (\*)
- Remboursement de la cotisation du Compte Oligo à 100% (\*)

**Plus d'informations : 01 79 51 70 09**

(\*) Prélèvement et remboursement mensuels de la cotisation de la Carte Visa ainsi que celle du conjoint si celle-ci est détenue dans le cadre du Compte Oligo joint domicilié.

# CONGRÈS DE VANNES

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 SEPTEMBRE 2014 VANNES - Hôtel Mercure

### Ouverture de l'A.G à 14h 15 par Jean Martin-Vivier

Le Bureau remercie les présents de leur participation de plus en plus conséquente témoignant ainsi de la vitalité et du dynamisme de notre association. En ouverture de nos travaux, une minute de recueillement est demandée en mémoire de nos amis disparus.

Jean Martin-Vivier indique le lieu de la prochaine assemblée qui se tiendra à Strasbourg en présence de François Pierson.

Puis la parole est donnée à Jean-René DAVID, membre de la direction de la région Ouest, avec qui nous avons de très bonnes relations depuis de nombreuses années. Jean-René David fait un petit historique de son parcours professionnel, pour se présenter, puis nous dévoile le bilan de sa région et les objectifs d'AXA en général (points économiques, activités, résultats, projets, etc.).

### Rapport d'activités : Michel Daniélou

Michel DANIELOU, nous fait part de son rapport d'activités : Modification des statuts de notre association dans un but de simplification nécessaire.

- Animation des régions, par la mobilisation des départementaux, par la diffusion de flashes,
- Assurances Collectives, améliorations apportées au contrat Complémentaire maladie,
- Charte d'entraide,
- Maintien des contacts privilégiés avec REUSSIR,
- Propositions de voyages aux membres avec les meilleures conditions possibles,
- Le bulletin REUSSIR SENIOR qui doit être le vecteur de nos informations.

Le rapport de Michel DANIELOU est adopté à l'unanimité.

### Rapport financier : Rémi Guernier

Ce dernier nous fait part du nombre d'adhérents à notre association, soit 1463 membres (à jour de cotisation). Puis présentation et explication du bilan financier adopté à l'unanimité (son contenu sera sur le site, et sur le prochain bulletin).

### Rapport moral : Jean Martin-Vivier

Le Président Jean MARTIN-VIVIER prend ensuite la parole pour nous présenter son rapport moral. Il constate l'évolution de REUSSIR et de ses membres... Le constat est le suivant : la durée moyenne de mandat est de 18 ans. Le potentiel actuel de notre association est de 2 000 membres. De même, il conviendra de se rapprocher des agents généraux A2P qui ont le même statut que les agents généraux dits classiques et leurs retraités ont donc la possibilité d'adhérer à REUSSIR Senior.

Notre président nous fait part que Réussir Senior est assigné par un agent retraité... Affaire à suivre. Il est fait allusion au mécontentement occasionné par la faible revalorisation d'AXIVA. Cette question sera de nouveau évoquée lors d'une prochaine rencontre avec les responsables de la Compagnie.

Son rapport moral est approuvé à l'unanimité.

### Ouverture de l'A.G. extraordinaire

Présentation des nouveaux statuts par Jean-Louis Seuillet. Explications par ce dernier sur le pourquoi de ces nouveaux statuts, leur but, les conséquences, les applications. Puis vote de l'Assemblée générale extraordinaire article par article.

Ces statuts sont adoptés à l'unanimité.

### Reprise de l'A.G. ordinaire - Intervention Éric SAILLY AXA Particuliers/professionnels - Direction Distribution

Permettez-moi tout d'abord de remercier Jean MARTIN-VIVIER, Michel DANIELOU, Jacques BIGOT, l'ensemble du bureau et tous les adhérents de Réussir Senior pour cette invitation à votre assemblée générale. Assemblée générale à laquelle j'ai le plaisir de représenter pour la première fois, en ce qui me concerne, la direction de la Distribution. Permettez-moi également de vous faire part de mon étonnement devant le dynamisme et l'organisation de votre association ainsi que de mon admiration pour son implication dans les travaux que nous menons avec les agents généraux en activité. Implication qui me pousse à penser que chez AXA, « Agent général un jour, agent général toujours ». J'ai en tête votre participation à la mise à jour du guide de préparation à la retraite à destination des agents généraux, aux



Jean Martin-Vivier - Président



Jean-René David - Direction AXA région Ouest



Michel Daniélou - Secrétaire



travaux de la commission sociale et à la mise en place de la charte d'entraide

Je vous propose d'évoquer aujourd'hui 3 sujets : le groupe AXA et le Réseau des agents généraux, le Business, et les Projets.

### 1 - Le groupe AXA, le Réseau

**Le groupe** : un excellent début d'année nous « *permettant d'atteindre le résultat opérationnel semestriel le plus élevé de notre histoire* », comme l'a déclaré notre président Henri de Castries

Chiffre d'affaires en hausse de 2 % à 50 milliards d'euros

Résultat opérationnel en hausse de 11 % à 2,8 milliards d'euros

Résultat courant en hausse de 8 % à 3,1 milliards d'euros

Résultat net en hausse de 25 % à 3,0 milliards d'euros

**Le Réseau agents généraux** : le réseau se défend admirablement alors que nous subissons une crise économique majeure et reste stable par rapport à l'année dernière :

3 253 Agents Généraux AXA soit 28 % de la population totale des Agents généraux en France,

3 617 points de vente

5 000 000 de clients

9 671 000 contrats en portefeuille

### 2 - Le « Business »

Le business se porte également bien grâce au travail des Agents et de leurs collaborateurs dans une période économique difficile.

Un CA IARD en hausse de 2,1 %, (3 565,2 M€)

Le CA Epargne progresse de +14,6 % depuis janvier 2014 par rapport à 2013. En prévoyance + 8,1 %

Offre bancaire (vision 08/2014), évolution positive :

+ 2 597 affaires CC+CB

+ 17 377 Prêts perso

Des apports nets positifs (vision à fin 08/2014) :

Auto : + 18 000 (+ 3 500 en 2013)

Moto : + 10 000 (+ 7 000 en 2013)

Pour mémoire 53,4 % des AGA ont un apport net positif en Auto de

Particuliers, 41,9 % en MRH et 72,5 % en prévoyance.

La poursuite de la conquête de nouveaux territoires :

**Protection familiale** : 316 000 contrats en portefeuille, beau développement.

Belle progression de 2 nouveaux produits lancés récemment : ESSEN' CIEL (frais d'obsèques), apport net + 7 000 et ENTOUR'AGE (dépendance), + 4 300

En revanche la **Santé** devient un marché difficile et nous enregistrons - 11 700 contrats avec cependant un chiffre d'affaires presque stable.

### 3 - Les Projets

Face aux évolutions du comportement des clients, à l'explosion du digital, aux évolutions technologiques permanentes et au durcissement de l'environnement réglementaire, la stratégie d'AXA consiste à conserver sa place de leader et à permettre son développement en se différenciant au travers d'un modèle de service spécifique grâce à la mise à disposition de nouveaux outils tant au service du réseau qu'à celui des clients et aussi grâce à la professionnalisation de ses agents généraux vers des spécialisations.

Les objectifs de cette différenciation seront structurés en 2 grands axes :

**Différenciation par le modèle de service pour nos clients :**

Une large offre couvrant les besoins de l'assurance et de la banque.

La préservation du contact humain de proximité.

La qualité de service en prévision des impacts de la loi HAMON

**Différenciation par la professionnalisation :**

Accroître l'expertise de réseau grâce aux cursus de spécialisation (entreprise, banque etc.)

**Et bien sûr aussi**

La mise à disposition de nouvelles technologies permettant la dématérialisation des dossiers clients.

Des outils informatiques pour travailler en temps réel chez le client, dans une version nomade (ex : iPad, etc.).

Tous ces éléments nous permettent d'avoir la certitude que le réseau des agents généraux a encore un bel avenir devant lui. Merci à tous.



Rémi Guernier - Trésorier



Jean-Louis Seuillet - Syndic



Éric Saily - Direction AXA

# CONGRÈS DE VANNES

## Intervention de Jacques BIGOT sur nos régimes de retraites et de Prévoyance CAVAMAC PRAGA.

À l'aide d'un diaporama qu'il a créé, Jacques BIGOT responsable de la commission sociale et administrateur CAVAMAC développe nos régimes de retraite et de prévoyance en rappelant brièvement les accords, FNSAGA-FFSA de 1996 et la réforme ASR (adaptation structurelle des régimes) pour CAVAMAC PRAGA au 1<sup>er</sup> janvier 2004 qui ont permis de sauver nos régimes de retraites et de prévoyance.

Étaient présentés le fonctionnement et la gestion de nos régimes.

- Les cotisations et prestations RBL, RCO.
- Les retraites de réversion.
- Comparaison des 10 caisses de la CNAVPL (professions libérales).
- L'évolution et la fixation de la valeur du point RCO.
- Les contrats santé avec PRAGA 100 et les sur-complémentaires maladie
- Tarifs, prestations et conditions de souscription.

## Intervention de Georges BELAT Président de l'UNAAGAR

Georges Belat a tenu, immédiatement, à féliciter Jean Martin-Vivier et l'ensemble des membres du Conseil d'administration de Réussir-Senior pour leur dynamisme, l'excellence et les succès des actions entreprises. Il a rappelé l'importance du recrutement des nouveaux retraités dans les différentes associations (Amicales de Compagnies et de Régions). Avec 30 Amicales fédérées et 7 000 adhérents, l'UNAAGAR est certes représentative mais, globalement, seulement 40 à 50 % des nouveaux retraités rejoignent nos rangs : c'est insuffisant. Il est indispensable que chaque Confrère, pensionné depuis peu, soit personnellement approché au plus près du terrain.

Grace à son appartenance à la CNRPL (Confédération Nationale des Retraités Professions Libérales) et depuis peu à la CFR (Confédération Française des Retraités) les intérêts des adhérents de l'UNAAGAR sont, davantage encore, légitimement défendus.

Avec une quasi non revalorisation de nos retraites, une augmentation importante de nos cotisations Praga, l'année 2014 ne restera pas, pour les Agents Généraux d'Assurances retraités, marquée d'une pierre blanche.

Compte-tenu de l'accroissement régulier du nombre des retraités, l'UNAAGAR ne cesse de demander une meilleure représentation des allocataires, y compris des conjoints survivants, dans les instances dirigeantes de Cavamac et Praga. Nous sommes écoutés depuis des années, serons nous prochainement entendus ?

## Intervention de Thierry Suin secrétaire général de Réussir

Thierry Suin remercie Jean Martin-Vivier et son bureau pour cette invitation et ce partage d'informations et de convivialité entre Agents Généraux.

### Résumé de son intervention :

Un Peu d'histoire... Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'assurance était distribuée en France essentiellement par des Agents Généraux et courtiers et par des salariés avec une activité à forte dominante vie-capitalisation.

Une première rupture est apparue dans la décennie 1960-1970, pour l'assurance dommages, avec le développement des Mutuelles Sans Intermédiaire (MSI) développées autour de marqueurs forts. Une seconde évolution forte a marqué les années 1980-1990 : le développement de la bancassurance, assis sur un modèle qui s'est révélé efficient.

Le XXI<sup>e</sup> siècle a pour sa part commencé par une « bulle » avec l'échec, dans les années 2000, de la 1<sup>re</sup> vague e-assurance : création du comparateur Assurland, lancement des premiers pure-players dont OK Assurance, filiale des AGF créée en 2000 et ayant stoppé ses activités fin 2001... Les années 2005-2010 sonnent la 3<sup>e</sup> évolution marquante du paysage assurantiel : progressivement les différents acteurs ont pris leurs marques dans l'e-assurance, avec des approches et des fortunes diverses. Le fait de pouvoir prendre connaissance en ligne, simplement, rapidement et sans engagement, des offres et tarifs d'un grand nombre d'acteurs du marché, à travers les sites des marques et les comparateurs, constitue une évolution majeure.

Si l'on reprend les 3 moments forts évoqués ci-dessus, il est intéressant de noter que les deux premiers, le développement des MSI et la bancassurance, ont pris en quelques décennies des parts de marché très significatives, au détriment d'acteurs historiquement installés. Il est donc légitime de s'interroger sur l'évolution la plus récente, l'e-assurance, et sur la part qu'elle pourrait prendre à moyen terme.

Maintenant c'est le Digital qui pèse sur notre avenir.....je reste confiant et convaincu que comme nos aînés nous nous adapterons.

« L'Agent Général était et restera toujours un acteur incontournable de la relation client. »

## Résultat d'Assemblée Générale extraordinaire : Jean Louis Seuillet

Statuts adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nombre de présents :	110
Pouvoirs :	64
Total :	174



Jacques Bigot, présente le diaporama CAMAC-PRAGA



Georges Belat - Président UNAAGAR



Thierry Suin - Secrétaire général « REUSSIR »



L'orchestre « Réussir Senior » - De gauche à droite : Guy Leautey, Gérard Michélas, Jean-Pierre Colombet, Guy Roussillon et Michèle Georges



## Clôture d'Assemblée Générale : Jean Martin-Vivier

Jean Martin-Vivier clôture cette assemblée générale en remerciant les intervenants et les participants à ce congrès et en les invitant à revenir l'année prochaine en Alsace.

## Partie Récréative

Comme tout bon congrès, après la partie studieuse, nous avons mérité un programme récréatif concocté par Michel Couturier aidé du Président de région Jean Denis Morin et qui nous a tous ravi.

La plupart des congressistes étant logés sur place, des bus nous transportèrent en direction de Saint-Noff pour un apéritif (champenois) et un dîner animé par un trio pur breton... Bonne chère et excellente ambiance. Le retour en bus fut calme et chacun goûta un repos mérité.

Le vendredi matin, embarquement à Port Blanc pour une visite commentée du Golfe du Morbihan et de ses nombreuses et pittoresques îles. Repas sur l'Île d'Arz avec un buffet de fruits de mer fort bien garni. Pour digérer, dépose à l'Île aux Moines pour une visite à pied de ce bel endroit. Certains moins courageux mais non moins téméraires louèrent des deux roues pour se promener...

En fin de journée et après l'apéritif (toujours champenois) à l'hôtel, nous avons pris part à un dîner dansant animé par l'orchestre « REUSSIR SENIOR ».

Conclusion ? Deux journées fort sympathiques, une météo des plus favorable, (quasi méditerranéenne) ont permis de passer un excellent moment de convivialité et de retrouvailles.

■ Michel Daniélou  
Le secrétaire général

## REFONTE DE NOS STATUTS

Réunis en Assemblée générale extraordinaire le 25 septembre à Vannes, les congressistes ont écouté avec attention le rappel fait par Jean-Louis Seuillet, Syndic, des raisons de cette refonte, selon la décision de l'Assemblée générale d'Albi en septembre 2013.

Ce projet de nouveaux statuts, adressé à tous les adhérents de Réussir Senior n'a fait l'objet d'aucune remarque ou contestation. Soumis à l'avis de nos avocats et conseils juridiques, ceux-ci ont toutefois formulé quelques observations quant à la rédaction de certains articles, dans un souci de clarté et de concision. Ces modifications de pure forme ont été portées à la connaissance de l'Assemblée, qui les a approuvées sans réserve, et a adopté à l'unanimité les statuts dans leur rédaction ainsi définitive.

Les nouveaux statuts seront disponibles sur le site.

■ Jean-Louis Seuillet - Syndic



**anpere**

Une association proche de ses adhérents



DES  
AVANTAGES  
EXCLUSIFS  
RÉSERVÉS AUX  
ADHÉRENTS

## Découvrez **LE PACK ANPERE SERVICES**

Une offre complète de contrats d'assurance épargne, retraite, prévoyance et de services d'accompagnement.



**ANPERE INFOS**

Être informé



**ANPERE CONTRATS**

Anticiper ses besoins



**NOUVELLE VIE**

Se préparer à la retraite



**DROIT PRATIQUE**

Connaître ses droits



**LIFE CARTE**

Protéger ses proches



**1 ESPACE 2 VIES**

Lutter contre l'isolement

Forte de ses **1,37 million d'adhérents**, ANPERE a pour mission de souscrire des contrats d'assurance-vie associatifs et de contribuer à leurs évolutions (comme par exemple les contrats Arpèges, Avizen ou Avizen Pro). **L'association représente collectivement les intérêts des adhérents** et leur fait bénéficier de services exclusifs.

ÉPARGNE - RETRAITE - PRÉVOYANCE - DÉPENDANCE

[www.anpere.fr](http://www.anpere.fr)

ANPERE & ANPERE Retraite sont des associations d'assurés partenaires d'AXA

# CONGRÈS DES ACTIFS

## RÉUSSIR SENIOR AU CONGRÈS DES ACTIFS

Les 14 et 15 octobre se tenait à La Baule le congrès des actifs auquel RÉUSSIR SENIOR était invité. Un stand très bien placé près de la CAVAMAC nous a permis de donner de nombreux renseignements à nos futurs adhérents.



Quelques membres du Conseil d'administration avec une collègue bientôt retraitée.  
© D. Demouy

Avec **1 000 cambriolages par jour** en France\*...

Protégez votre habitation avec un système d'**alarme** et de **télé-surveillance** performant !

- Une tranquillité d'esprit 24/7 grâce au système de télé-surveillance relié au Centre de Veille,
- L'installation du système d'alarme réalisée par un professionnel formé par PROTECTION 24,
- Une application mobile disponible sur l'App Store et Google Play pour piloter à distance le système d'alarme,
- Une offre sous forme d'abonnement mensuel léger à partir de 32,60 € TTC.

**PROTECTION 24**  
Partenaire national exclusif d'AXA France

réinventons notre métier AXA



**HALTE AUX  
CAMBRIOLÉURS**

Contactez-nous pour obtenir un devis personnalisé et gratuit

**0 820 820 440** (0,12 € TTC/mn depuis un poste fixe)

[service.commercial@protection24.com](mailto:service.commercial@protection24.com)

[www.protection24.com](http://www.protection24.com)

**50%** de réduction sur les frais d'installation du système d'alarme

Soit 72,50 € TTC au lieu de 145 € TTC jusqu'au 30/06/2015

**Code PROMO :**  
**AXA Réussir Senior**

PROTECTION 24 - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 672 000 euros - RCS 420 127 128 BLOIS - Siège social : 628, Avenue du Grain d'Or - 41350 VINEUIL. PROTECTION 24 est titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-041-2112-12-11-20130382101 délivrée le 12 décembre 2013 par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité. "L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient". Station Centrale de Télé-surveillance certifiée APSAD type P3 sous le n°162.00.31  
\*Source : DNDRP 2013

Filiale du Groupe AXA, leader mondial de l'assurance des œuvres d'art et de l'art de vivre, AXA ART compte environ 180 collaborateurs à travers le monde, réalise un chiffre d'affaires de 150 millions d'euros, et vise trois segments de clientèle : les particuliers amateurs ou collectionneurs avertis, les professionnels du marché de l'art ainsi que les institutions publiques ou privées, et les expositions temporaires. Présent dans plus de vingt pays et notamment sur les places émergentes du marché de l'art (Brésil, Moyen-Orient, Hong-Kong...), AXA ART s'appuie sur des connaissances et expériences acquises au cours des cinq dernières décennies ainsi que sur des équipes constituées de professionnels dotés d'une double compétence en histoire de l'art et en assurance. Cette particularité unique sur le marché de l'assurance permet à AXA ART de garantir un service sur mesure à ses clients et de leur apporter des réponses rapides et adaptées en cas de sinistres.

L'assureur spécialisé propose aux particuliers, lesquels représentent plus de la moitié de sa clientèle, deux formules, ArtOne et ArtPLUS, spécialement conçues pour accompagner le collectionneur dans la protection et la transmission de son patrimoine.

ArtOne est un contrat simple sans déclaration ni franchise en valeur déclarée, qui vient idéalement, et en tous risques, en complément d'une multirisques habitation, et qui couvre spécifiquement les objets d'art et les nouvelles acquisitions. Il en coûtera au collectionneur 500 € TTC par an pour un capital allant jusqu'à 200 000 €, et 1 000 € TTC pour un capital jusqu'à 500 000 €.

Riche de son expérience auprès des « High Net Worth Individuals » (clients fortunés), AXA ART a développé depuis 2006 le contrat ArtPLUS, une police tous risques habitation haut de gamme, couvrant le patrimoine mobilier et immobilier de valeur à partir de 500 000 € de contenu. ArtPLUS est un contrat



**redefining / art insurance**

sur mesure, offrant une garantie en valeur à neuf pour le bâtiment et l'ensemble du contenu mobilier, avec possibilité de garantir les objets d'art en valeur agréée. De plus, le contrat inclut de nombreuses couvertures spécifiques additionnelles en fonction du contenu à assurer (armes de chasse, équipement vert, fourrures...).

AXA ART offre également d'autres types de produits afin de protéger le style de vie de ses clients : caves à vins, voitures de collection ou encore collections d'entreprises.

Au-delà d'être assureur, AXA ART est un acteur de la communauté artistique, attaché à mieux comprendre les collectionneurs et leurs désirs. AXA ART est ainsi partenaire des grandes foires internationales comme

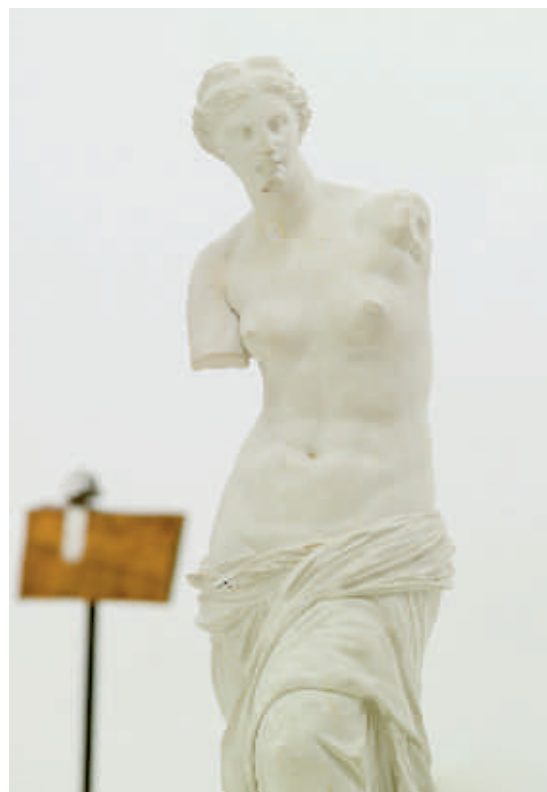




Art Basel à Bâle, Hong Kong et Miami, TEFAF à Maastricht, ou encore AD Intérieurs à Paris.

Pour en savoir plus sur nos produits et solutions, et/ou obtenir une cotation, vous pouvez contacter Madame Stéphanie Bove, Inspecteur commercial France au : +33 (0)6 80 57 73 63 ou à l'adresse :

[stephanie.bove@axa-art.fr](mailto:stephanie.bove@axa-art.fr)



# ORGANISATION RÉUSSIR (ACTIFS)

## SYNDICAT des AGA - AXA

Président : PASCAL CHAPELON  
 Vice-Président : LUC BOUARD  
 Secrétaire général : THIERRY SUIN  
 Trésorier : MICHEL MAQUEVICE

### BUREAU RÉGIONAL OUEST

- **Président :** JEAN-PHILIPPE HER
- **Vice-Président :** MARC GERARD
- **Président adjoint :** BRUNO MABIRE
- **Président adjoint :** FRANCOIS AUREART
- **Président adjoint :** FRANCK PATOISEAU
- **Président adjoint :** VINCENT DRUCBERT

### BUREAU RÉGIONAL ÎLE DE FRANCE

- **Président :** PATRICE LEFEVRE
- **Vice-Président :** LAURENT FEUGA
- **Président adjoint :** JOEL CHRETIENNE
- **Président adjoint :** MAXIME CORSO

### BUREAU RÉGIONAL NORD-EST

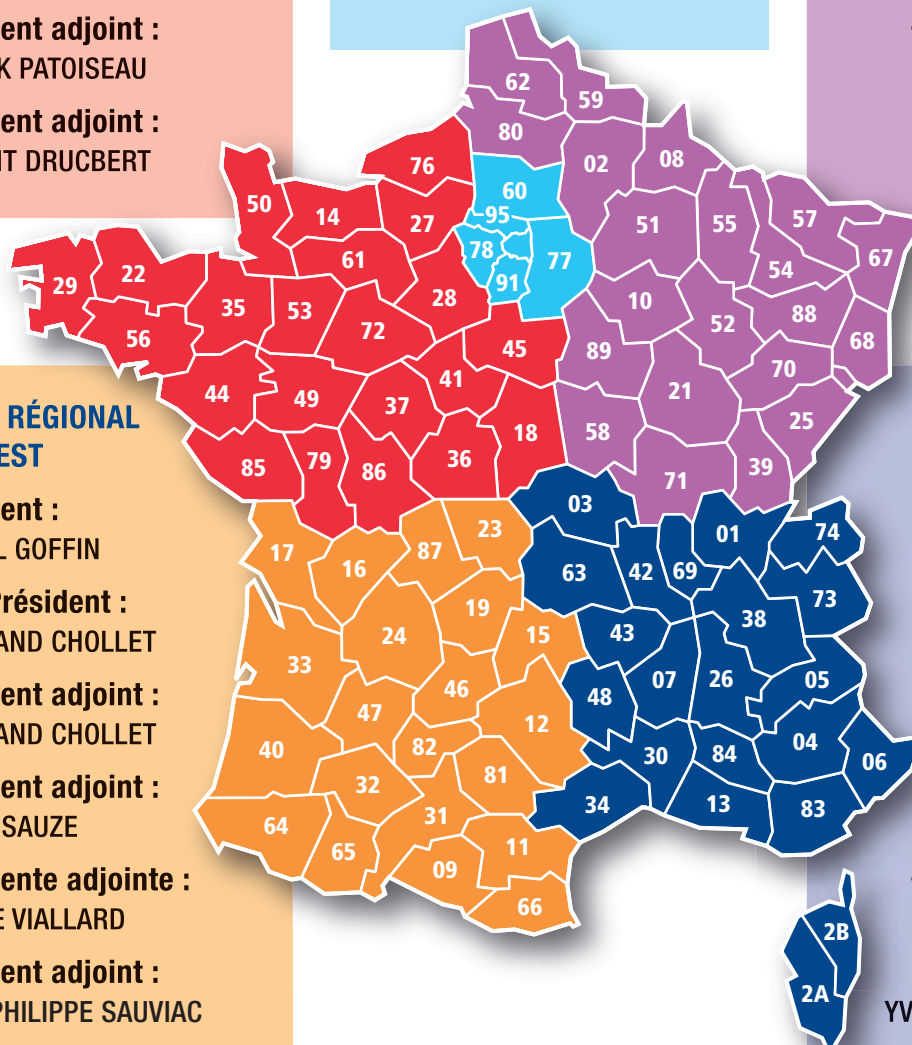
- **Président :** CHRISTOPHE CHARPENTIER
- **Vice-Président :** GUILLAUME COSSENET
- **Président adjoint :** THIERRY TORTEROLO
- **Président adjoint :** RENE KOSCIUSZKO
- **Présidente adjointe :** CATHERINE GRESY
- **Président adjoint :** DENIS ROUILLON

### BUREAU RÉGIONAL SUD-OUEST

- **Président :** PASCAL GOFFIN
- **Vice-Président :** BERTRAND CHOLLET
- **Président adjoint :** BERTRAND CHOLLET
- **Président adjoint :** SERGE SAUZE
- **Présidente adjointe :** NADINE VIALARD
- **Président adjoint :** JEAN-PHILIPPE SAUVIAC

### BUREAU RÉGIONAL SUD-EST

- **Président :** PHILIPPE PETIT
- **Vice-Président :** PAUL PAOLETTI
- **Président adjoint :** PHILIPPE BERTRAND
- **Président adjoint :** JEAN-MARC CHAMBION
- **Présidente adjointe :** REMI GAUTHIER
- **Président adjoint :** YVES JULLIEN de POMEROL





## AXA PARTICULIER PROFESSIONNEL

**Directeur général :** JACQUES de PERETTI  
**Directrice IARD PARTICULIER :** DELPHINE MAISONNEUVE  
**Directeur général ENTREPRISE :** JAD ARISS

**NB :** le Directeur général, Jacques de PERETTI, est nommé Directeur général d'AXA Japon et rejoint le Comité exécutif du groupe. Il sera remplacé en mars 2015 par Matthieu BEBEAR

### RÉGION ÎLE DE FRANCE

**Directeur général :** FRANCOIS KOCH-CHEVALIER

### RÉGION NORD-EST

**Directeur général :** ANTOINE MATTEI

### RÉGION OUEST

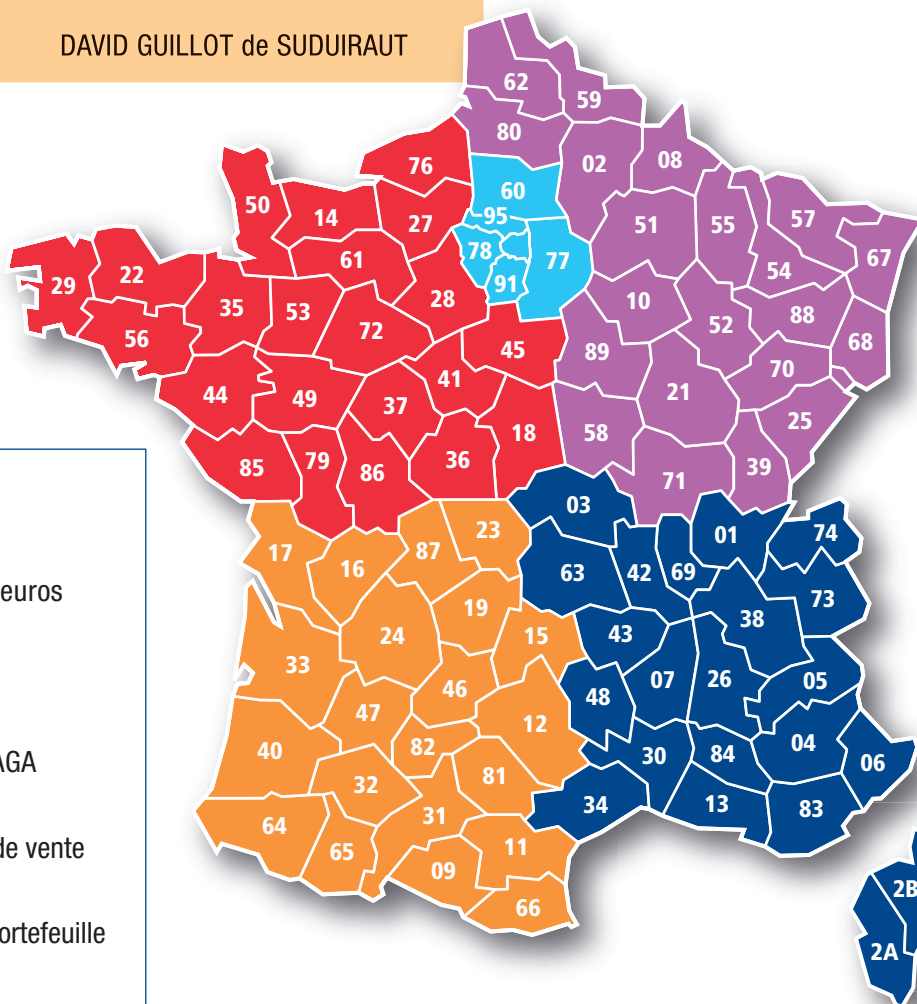
**Directeur général :** JEAN DROUFFE

### RÉGION SUD-EST

**Directeur général :** FRANCK MOUCHEL

### RÉGION SUD-OUEST

**Directeur général :** DAVID GUILLOT de SUDUIRAUT



### AXA 1<sup>re</sup> MARQUE MONDIALE D'ASSURANCE

**Chiffre d'affaires :** 50 milliards d'euros

**Résultat net :** en hausse de 25 %  
à 3 milliard d'euros

**Agents généraux :** 3 253  
soit 28% des AGA  
en France  
6 3617 points de vente

**Clientèle :** 5 000 000 clients  
9 671 000 contrats en portefeuille

**CA IARD :** en hausse de 2,1 %  
(3 562,2 millions d'euros)

## COMMENT RESTER JEUNE ET EN BONNE SANTÉ ?

Notre patrimoine génétique n'est pas le facteur essentiel de notre longévité. La gérontologue et nutritionniste Dominique Lanzmann-Petithory, qui a écrit « *La diététique de la longévité* » (éditeur Odile Jacob), estime que 30 % de ce qui nous fait vieillir n'est pas lié à nos gènes, mais à notre mode de vie et à notre environnement.

Les hommes vivent en moyenne six sept ans de moins que les femmes, et l'espérance de vie de l'espèce humaine augmente de 6 heures par jour (source : « *Au-delà de nos limites biologiques* » de Miroslav Radman - Plon).

### Comment gagner des années de vie en bonne santé ?

On sait qu'une alimentation saine et équilibrée est nécessaire. Nous mangeons trop gras, trop sucré, trop chimique et c'est néfaste. Les nutritionnistes nous recommandent une liste impressionnante d'anti-oxydants, qui protègent nos cellules. 2 tasses de thé vert par jour qui contient un polyphénol ferait chuter considérablement le risque de maladies neurodégénératives. Les fruits bourrés de flavonoïdes protecteurs, les légumes de saison cuits de préférence à la vapeur, riches en fibres et peu caloriques, que l'on peut assaisonner avec du curcuma hautement anti-inflammatoire et anti-oxydant, sont hautement recommandés. Les fruits secs et les poissons gras (saumon bio, maquereau, hareng, sardine) sont très conseillés, entre autres, pour échapper à la dépression.

Il faudrait aussi prendre le temps de mâcher, ce qui serait fondamental pour favoriser les sécrétions digestives et le sentiment de satiété.

N'oublions pas la vitamine D, dont on a longtemps réduit l'utilité à la prévention du rachitisme chez l'enfant. Elle a pourtant un effet bénéfique chez l'adulte. Elle ralentit l'ostéoporose au-delà de 60 ans. Elle renforcerait le système immunitaire, aidant l'organisme à lutter notamment contre la grippe. Elle ralentirait également le vieillissement vasculaire cérébral, prévenant le déclin cognitif. Où trouve-t-on cette précieuse vitamine ? Dans les poissons gras (encore une fois), coquillages, beurre, jaune d'œufs, et bien sûr grâce au soleil, (car la peau grâce à celui-ci la synthétise).

Si toutes ces recommandations font penser un peu à un régime, nous pourrions nous réjouir de deux informations. La première : un ou deux verres de vin rouge par jour protégeraient les neurones, grâce à un polyphénol se trouvant dans les pépins de raisins, la peau et le jus. La seconde : adoptée par nombre d'entre-nous (j'ai mes informations) serait... la sieste. Elle serait bénéfique si elle ne dépasse pas 30 minutes. Elle régénère les organismes privés d'un sommeil réparateur de 7 ou 8 heures. Une étude a été menée par des chercheurs grecs, sur des mauvais dormeurs pendant 5 ans, et a constaté, chez 70 % de ceux qui avaient fait une courte sieste, une réduction de 30 % des accidents cardio-vasculaires.



Bien entendu l'activité physique est un moyen très efficace pour ralentir le vieillissement, elle ne permet pas de vivre plus longtemps, mais de gagner des années de vie en bonne santé. L'OMS recommande une pratique régulière d'au moins 30 minutes 5 jours par semaine (marche, vélo, natation) en associant 2 ou 3 séances de renforcement musculaire. Ainsi le risque de développer une maladie cardio-vasculaire se réduirait de 50 %.

Même effet positif sur la masse osseuse. Les scientifiques sont en train de découvrir les effets du sport sur le cerveau. L'activité physique favorise la multiplication des neurones et l'augmentation de leurs connexions.

Mais, il ne s'agit pas de faire uniquement de l'exercice physique, il faut également exercer son cerveau. « Plus on vieillit, plus on perd ses neurones », ce serait une idée reçue. Pour durer, notre cerveau a besoin de fonctionner. Il faut donc l'entretenir comme un sportif dès le plus jeune âge. Il faut lire, réfléchir, s'informer quotidiennement. Il faudrait même privilégier les nouveaux apprentissages, qui musclent le cerveau et le renforcent.

Nous vivons dans un environnement « toxique ». Les effets sur notre santé des produits chimiques, que nous utilisons au quotidien, sont loin d'être négligeables. Côté cuisine, préférer les emballages et ustensiles en verre, inox, céramique ou fonte, au polystyrène, et au plastique, qui peuvent contenir phtalates et bisphénol A, préférer les poêles sans téflon. Pour les tâches ménagères, troquer les produits détergents et ceux contenant des solvants contre le bicarbonate de soude et le vinaigre blanc. Proscrire les colorants, bannir les peintures à l'huile. Attention à la vitrification des parquets. L'eau du robinet peut contenir du calcaire, des nitrates, de l'aluminium, des résidus de pesticides et de médicaments, voire des perturbateurs endocriniens, (donc se renseigner sur sa composition [www.eaupotable.sante-gouv.fr](http://www.eaupotable.sante-gouv.fr))

En conclusion, et je trouve que c'est très important, dites comme HUBERT REEVES, astrophysicien et écologiste franco-canadien né en 1932 : « **MON SECRET ? J'AIME LA VIE** »

■ M.O Cormier  
(d'après différentes publications)

## ÊTRE AIDANT FAMILIAL

### « Il est impossible de prendre soin de soi quand l'autre va mal. »

S'occuper d'un proche, lui apporter une aide dans les moindres gestes du quotidien est la réalité de 8 millions d'aidants en France (source magazine *Réalités familiales* N°106-107 - 2014) ; un engagement guidé par l'amour ou l'affection peut se révéler trop lourd dans la durée.

S'occuper de l'autre, de plus en plus avec, souvent, la sensation de ne pas en faire assez ; arrive alors le moment où l'aidant finit par craquer, jusqu'à l'épuisement. S'imposent alors les moments de répit, éprouver le besoin de se sentir écouté, compris et soutenu.

Pour répondre à ces situations, des associations ont été créées, parfois animées par d'anciens aidants. Ce réseau d'associations porte un nom : Avec nos proches (site internet : [www.avecnosproches.com](http://www.avecnosproches.com)).

Autre association : « l'association française des aidants » : [www.aidants.fr](http://www.aidants.fr). Cette association participe à l'animation d'un réseau diffus sur le territoire français pour être aux côtés des aidants en leur proposant des espaces de parole, dont les cafés des aidants et les ateliers santé. On les retrouve en France dans 80 villes. Ces structures agissent avec des partenaires locaux comme les CLIC, les centres d'actions sociale (CCAS), les réseaux de santé, les centres hospitaliers.

L'association française des aidants développe ses actions souvent sous l'égide de l'UDAF. Elle œuvre dans de nombreux départements. Ce sont les exemples suivants : le Cantal depuis

2011, la Creuse qui, en 2013, a organisé une conférence départementale de la famille pour donner la parole aux personnes qui soutiennent un proche. Autre précurseur, l'UDAF de l'Eure et Loire qui a mis en place le Café des parents ; autre expérience dans le département 31 avec la création du CCIAF (collectif inter associatif d'aide aux aidants familiaux), la mise en place du guide de l'aidant familial et l'appui de 2 professionnelles, une avocate et une psychologue. Le département du Maine et Loire n'est pas en reste, l'UDAF a mis en place et développé avec l'aide du Conseil général un centre de ressources et de soutien aux aidants familiaux, nommé : Paroles aux familles. Le département de la Mayenne avec les concours de l'UDAF et du Conseil général ont mis en place une permanence hebdomadaire d'aide aux aidants. Dans le département du 62, c'est la mise en place d'un service de médiation intergénérationnelle aux familles dont l'un des membres est en situation de dépendance ou de vulnérabilité.

Une prise de conscience forte se développe dans de nombreux départements avec le concours d'associations diverses où chacun doit prendre sa place, apporter sa contribution ou y trouver le soutien et le répit.

■ Georges Herivaux  
Délégué départemental AFSEP

Source : *Réalités familiales* n°106-107 - 2014



# ACTUALITÉS

## NOUVEAUX ADHÉRENTS

### ÎLE DE FRANCE

BABIN Jean-Pierre	75006 PARIS
BARRAULT Michel	95450 SERAINCOURT
BUHSING Jean-Pierre	91230 MONTGERON
DE LA BOULAYE Jean-Louis	75016 PARIS
GIRARD Michel	60600 CLERMONT
GOMEZ Gilles	93190 LIVRY GARGAN
MABILLE Marcel	92160 ANTONY
MUNOZ Catherine	92130 ISSY LES MOULINEAUX
OUDOT Maurice	93160 NOISY LE GRAND

### NORD-EST

BARBE Pierre	22960 PLEDRAN
BEAUVAIS Bernard	58000 NEVERS
BEGIN Francis	88200 REMIREMONT
BOCQUET Jean-François	59496 SALOME
BORREWATER Ph.	08000 CHARLEVILLE MEZIERES
BOURGEOIS Françoise	02200 SOISSONS
CHEVALIER Dominique	59130 LAMBERSART
CLAUDE Charles	88000 EPINAL
CLUZEAU Jean-Claude	58000 NEVERS
CONSTANT Louis	62310 FRUGES
DECOTTIGNIES Gérard	02200 SOISSONS
DELECLUSE Jean_Pierre	59126 LINSSELLES
DUMOND Jean	80090 AMIENS
DUPERIN Serge	89100 SENS
FINCK Erica	57470 HOMBURG-HAUT
FREDJ Frédéric	51260 SARON SUR AUBE
GEIN Claudine	25113 SAINTE MARIE
HUMPHREYS Fred	57600 FORBACH
HUYSSSEN José	59173 SERCUS
JOURDE Jean-Claude	57730 VALMONT
LANGLOIS François	89100 SAINT CLEMENT
LEGRAIN Claude	58700 PREMERY
ONCLE Jean	62170 ECUIRES
PAFFONI Raoul	55100 VERDUN

POTTIER Patrick	80540 CLAIRY SAULCHOIX
REAUX Daniel	88000 CHANTRAINE
REGNIER Michel	62140 HESDIN
TOSATO Primo	57600 FORBACH
WAIBEL Jean-Louis	10370 VILLENAUXE LA GRANDE

### OUEST

ARNOULT Jean-Pierre	85670 ST PAUL MONT PENIT
BEAUVIR Pierre	56260 LARMOR-PLAGE
BELLIN Patrick	76620 LE HAVRE
BOISNARD Gérard	44510 LE POULIGUEN
DUPONT Viviane	35340 LIFFRE
DURAND Fernand	14230 ISIGNY SUR MER
GODARD Claude	14570 LA VILLETTE
GROSOS Eric	76310 SAINTE ADRESSE
GUERIN Gabriel	50000 BAUDRE
HESNARD Germain	76190 HAUTOT ST SULPICE
HUSSE René	35340 LIFFRE
JOURDAIN Gervais	85000 LA ROCHE SUR YON
KUENTZ Dominique	72450 LOMBRON
LEAUTEY-BRARD Arlette	44730 THARON PLAGE
NOEL Patrick	45000 ORLEANS
PONTIER Viviane	14240 CAUMONT L EVENTE
POUPINET Patrick	50720 BARENTON
RICHARD Robert	86370 VIVONNE
ROGER Dominique	53000 LAVAL
SERANDOUR Loïc	22600 LA MOTTE

### SUD-EST

AUBRY Dominique	26780 ALLAN
BARDONNET Thierry	69005 LYON
BERTI Marcel	06400 CANNES
BERTI Marcel	06400 CANNES
BOUDET J.-François	34980 ST CLEMENT DE RIVIERE
BOURDIN Michel	03410 SAINT VICTOR

BUISSON François	05100 BRIANCON
CATANESE Georges	06400 CANNES
CHABBAL Hubert	07430 SAVAS
COLLARO Didier	83580 GASSIN
DEBRUYNE Hervé	13100 AIX EN PROVENCE
DUPUY Paul	34250 PALAVAS LES FLOTS
LUYA Marc	42240 UNIEUX
MOULIN Michel	07100 ANNONAY
NAUDY Jean-Jacques	34490 THEZAN LES BEZIERS
NEDZA André	42320 VALFLEURY
ROBERT Michel	84870 LORIOLE DU COMTAT
ROUSSET Gérard	43000 LE PUY EN VELAY
RUAUDEL Michel	74540 HERY SUR ALBY
SISMONDINI Guy	06570 SAINT PAUL DE VENCE
THOMAS Jean-Claude	42400 SAINT CHAMOND

### SUD-OUEST

BLANC Michel	64210 BIDART
BORDES Jean-Louis	33220 ST ANDRE ET APPELLES
BRETAGNE Yvette	31120 ROQUETTES
CASSE Agnès	31000 TOULOUSE
COUHARD Pierre	42600 MONTBRISON
D'ARTIGUE Miguel	40380 MONTFORT EN CHALOSSE
DAVID Géraud	47480 PONT DU CASSE
GARRIGUES Jean-Michel	31870 LA GARDELLE/ LEZE
GAUTHIER Gérard-Jacques	24000 PERIGUEUX
GINESTE Claude	12100 MILLAU
MOREAU Jean	24660 NOTRE DAME DE SANILHAC
NASSAN Yannick	32150 CAZAUBON
ROCHEL Patrick	40180 SAUGNAC ET CAMBRAN
SALAS Gérard	32250 FOURCES
SERIE Guy	11300 LIMOUX
VALLADE Robert	87200 SAINT JUNIEN



## Noces de diamant et félicitations pour :

**Bernard CHAMBERT** et son épouse **Nicole DE MARENNES (17)**

Bernard est né en mai 1932, Nicole en septembre 1934.

Mariage le 4 octobre 1954. 2 enfants : Marie-Christine et Philippe.

Agent de janvier 1954 à janvier 1992

## ILS NOUS ONT QUITTÉS

**Marcel ACHARD** - 07430 DAVEZIEUX

**Charles BARRE** - 69400 VILLEFRANCHE S/SAÔNE

**Gilbert CASTELLANA** - 05100 BRIANÇON

**Joseph-Pierre CHOLLET** - 94300 VINCENNES

**Arnauld DESPLANQUES** - 51100 REIMS

**Michel DOBELLI** - 26760 MONTELEGER

**Jean-Claude JOUANNET** - 37230 FONDETTES

**Pierre LETTY** - 75016 PARIS

**Jean LOUBIERE** - 24170 BELVES

**Mario MICHELINI** - 07430 DAVEZIEUX

**René PLEZ** - 59500 CAUDRY

**Claude RANDE** - 33520 BRUGES

**Michel ROPITAL** - 17480 LE CHÂTEAU D'OLERON

**Jean SCHOLLHAMMER** - 57260 DIEUZE

# La sélection de JACQUES BIGOT

## ASSURANCE VIE

### Comment savoir si vous êtes le bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie ?

Parents, enfants, amis, connaissances, association, entreprise... N'importe qui peut se retrouver bénéficiaire d'une assurance vie. Et donc être potentiellement le destinataire de tout ou partie des montants placés sur un contrat après la disparition de l'assuré. Ce dernier n'a en effet pas obligation d'informer les personnes (physiques ou morales) qu'il a désignées. En revanche, depuis la loi du 17 décembre 2007, il revient aux assureurs de s'informer sur le décès de leurs clients et de mener des recherches afin d'identifier les personnes désignées dans leur(s) contrat(s).

Dans la majorité des cas, le bénéficiaire est un proche qui signale directement le décès à l'assureur. Dans ce cas, ce dernier doit verser le capital ou la rente au(x) bénéficiaire(s) dans un délai d'un mois après la réception des pièces justificatives demandées.

Mais parfois, la tâche est plus compliquée, notamment quand la rédaction de la clause qui désigne le(s) bénéficiaire(s) est vague (à mes héritiers, à ma femme...) ou que les liens familiaux, amicaux... ont cessé (conflit, divorce, déménagement, expatriation...). Dans ces cas, la recherche peut être plus laborieuse et parfois obliger les compagnies d'assurance à confier le dossier à des cabinets de généalogistes.

Vous voulez vérifier que votre nom apparaît dans la clause bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie ? Impossible ! Sauf à avoir connaissance du décès de celui ou celle qui aurait pu vous désigner comme bénéficiaire. À partir de là, il suffit de demander un acte de décès auprès du service d'État civil de la commune du lieu du décès ou du dernier

domicile du défunt (il n'est pas nécessaire d'avoir un lien de parenté pour en obtenir un). Puis de l'envoyer par lettre simple à l'Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (Agira), chargée d'organiser gratuitement la recherche de contrats d'assurance vie non réclamés en cas de décès du souscripteur. (Agira - recherche des bénéficiaires en cas de décès. 1, rue Jules Lefèvre. 75431 Paris Cedex 9).

Si vous êtes identifié dans une clause, les organismes d'assurance vous informeront dans un délai d'un mois à compter de la réception du dossier de l'existence d'un capital ou d'une rente à votre bénéfice. Attention, les recherches ne peuvent aboutir que si le bénéficiaire a été nommément désigné dans le contrat.

Autre solution lorsque vous avez connaissance du décès d'un proche : mandater votre notaire afin qu'il consulte le fichier **Ficovie** qui recense l'ensemble des contrats d'assurance vie détenus en France. Mais cela ne sera possible qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 comme le prévoit la récente loi du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires et aux contrats d'assurance vie en déshérence.

C'est aussi à partir de cette date que les assureurs auront le droit de demander à l'administration fiscale les coordonnées des bénéficiaires d'un contrat d'assurance vie, afin que ceux-ci soient plus rapidement prévenus de l'existence de ces fonds parfois ignorés.

Source : *L'express, Votre Argent* - Novembre 2014

## CONSTAT AMIABLE

### Plus de besoin de papier pour faire un constat amiable

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014, l'e-constat auto vous permet de déclarer facilement et rapidement, sur votre smartphone, un accident matériel à votre assureur sur le modèle du constat amiable automobile papier. Il a exactement la même valeur juridique.

Pour pouvoir l'utiliser, il faut que votre véhicule (voiture, moto...) soit immatriculé et assuré en France et qu'il n'y ait pas de dommages corporels.

Les champs à remplir sur votre smartphone sont les mêmes que dans le constat papier mais avec des services de géolocalisation et des photos en plus. L'e-constat est transmis immédiatement à votre assureur. Votre dossier est donc traité plus rapidement.

L'application e-constat auto est l'application officielle des assureurs français. Tous les assurés peuvent donc y recourir. Elle est gratuite et téléchargeable sur l'Apple Store et Google Play.

## SERVICES À LA PERSONNE

### L'État lance 2 nouveaux sites d'information

Retrouver sur le site [net-particulier.fr](http://net-particulier.fr) les règles qui s'imposent aux particuliers employant un salarié à leur domicile, et, sur le site

[dgcis.gouv.fr/service-a-la-personne](http://dgcis.gouv.fr/service-a-la-personne), l'annuaire des intervenants agréés pour assurer des services à la personne.

## LES ACHATS EN LIGNE MIEUX PROTÉGÉS

La loi Hamon renforce les garanties des acheteurs en ligne : la livraison doit être effectuée sous 30 jours ; le client bénéficie désormais d'un délai de résiliation de 14 jours, au lieu de 7, et doit être

remboursé sous 14 jours. A noter que le démarchage téléphonique avec un numéro masqué est interdit.

## QUELQUES CHIFFRES SUR LES ALD ET LE BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.

### Affections longues durées (ALD).

Créé en 1945, le dispositif de la prise en charge à 100% résulte du vieillissement de la population et du développement du nombre de maladies. La liste des ALD a évolué vers 400 pathologies différentes regroupées dans 30 ALD. 80% des ALD correspondent à 4 groupes d'affection :

- Les maladies cardio-vasculaires.
- Les cancers.
- Le diabète sucré.
- Les maladies psychiatriques.

### Quelques chiffres...

En 2012, 9,5 millions de personnes sont concernées. Les ALD représentent 68 % des dépenses de la Sécurité sociale.

La vie est prolongée avec des médicaments de plus en plus coûteux. 5 % des patients dépensent 42 % des remboursements et 70 % en hospitalisation.

6 millions d'ALD en 2004. 8 millions en 2009. 9,5 millions en 2012. Accroissement de 5 % par an.

Un patient peut avoir plusieurs ALD.

Femmes de plus de 60 ans : 2 700 000.

Hommes de plus de 60 ans : 2 300 000, soit 65 %.

Près d'1 million de maladies psychiatriques.

Moyenne des affections dans le temps : 13 ans.

Coût moyen d'1 ADL : 3 400 à 26 500 € par an.

■ Jacques Bigot

### Budget Sécurité sociale en 2013 (en milliards d'€) sans compter des autres régimes obligatoires de base.

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Maladie	165,0	159,8	- 5,2
Vieillesse Retraite	115,3	111,3	- 4,0
Famille	58,1	55,5	- 2,6
Acc. T et Mal. Prof	11,9	12,2	+ 0,3
<b>TOTAL</b>	<b>350,3</b>	<b>338,8</b>	<b>- 11,5</b>

#### Financement :

Cotisations sociales	59,1%
CSG	20,5%
Impôts et taxes	12,3%
Des transferts	6,1%
Autres produits	1,0%



### LES RECETTES D'ANDRÉ LALVÉE notre administrateur, épicien et créateur de recettes

#### DOS DE CABILLAUD AUX COCOS PAIMPOLAIS

##### Pour 4 personnes :

350 à 400 gr de cocos paimpolais - 1 oignon - 4 ou 5 gousses d'ail - 2 échalottes - 250 gr de tomates fraîches - 1 poivron vert sel poivre.

Dans une cocotte, faire doucement rissoler au beurre salé 100 gr d'oignons émincés et arroser avec 1/4 de bouillon de pot au feu (ou bouillon de boeuf tout prêt).

Faire bouillir et ajouter 4 à 5 gousses d'ail épluchées mais entières.

Ajouter les tomates coupées en dés et le petit poivron coupé en lamelles.

Lorsque tout bout ajouter les cocos. Saler peu mais poivrer plus. Il faut que les cocos soit bien recouverts de bouillon pour mijoter pendant 40 minutes.

Ajouter sur les cocos 4 morceaux de dos de cabillaud (du bar peut aussi faire l'affaire).

Laisser cuire lentement 10 minutes le tout. Le jus doit être réduit et les légumes tendres sans être écrasés.

**Bon appétit à tous.**

## CONGRÈS DE STRASBOURG

### Jeudi 15 Octobre et vendredi 16 Octobre 2015

Strasbourg, capitale européenne et ville touristique a fait le plein de sa capacité hôtelière pour septembre 2015, d'où le report en octobre. Nous avons une réservation ferme dans un hôtel qui accueillera tous les participants. Dès maintenant il est souhaitable que ceux d'entre vous qui comptent participer nous en fassent part, de même si vous envisagez d'arriver la veille du congrès mercredi 16 octobre.

Un bulletin de réservation sera envoyé, début avril, à tous les membres de l'association, et en juillet, une plaquette spéciale congrès sera joint à la revue.

Texte à adresser par mail à Michel COUTURIER :  
[couturier-michel@neuf.fr](mailto:couturier-michel@neuf.fr)

- J'ai l'intention de participer au Congrès Réussir Senior 2015
- Je souhaite réserver une chambre pour le mercredi 16 Octobre

## RÉSUMÉ DES CONDITIONS TARIFAIRES ACCORDÉES PAR AXA, ET PAR VACANCES BLEUES AUX ADHÉRENTS RÉUSSIR SENIOR

Produits	Montant de la réduction	Commission à l'agent général	Souscription en agence uniquement
Auto	40 %	Non	Oui
Moto	40 %	Non	Oui
Camping car	40 %	Non	Oui
Habitation Confort, confort étendu, PNO)	20 %	Oui	Oui
Bateau	25 %	Oui	Oui
GPC (contrat sécurité routière)	20 %	Oui	Oui
Protection familiale senior (GAV)	30 %	Oui	Oui
Frais d'obsèques (couple)	10 %	Oui	Oui
Entourage (dépendance)	20 % 1 <sup>ère</sup> année 10 % 2 <sup>ème</sup> année 5 % 3 <sup>ème</sup> année	Oui	Oui
Contrat frais médicaux (Réussir)	Pas d'augmentation tarifaire en 2015. Échéancier émis à compter du 01/01/2015. Demande en cours pour l'obtention du remboursement de l'examen de densitométrie osseuse (recherche d'ostéoporose). Possibilité de souscription avant 70 ans, si même garantie actuelle.	Non	Siège (Marly-le-Roi)
Contrat décès (Réussir)	Augmentation des capitaux décès	Non	Siège (Marly-le-Roi)
Resoluo tempo (protection juridique)	30 %	Oui (réduite)	Oui
Vacances	La commission voyage a négocié des avantages pour les adhérents de Réussir Senior. 10 % sur les établissements Vacances bleues en France. 5 % sur les voyages à l'étranger. Mise en place de deux séjours personnalisés pour les adhérents de Réussir Senior : 1 • voyage vers les lacs italiens du 20 au 26 mai 2015 ; 2 • voyage au Canada du 22 septembre au 2 octobre 2015.		

■ Michel Daniélou

### Comment accéder au site **[www.reussirsenior.fr](http://www.reussirsenior.fr)**

Pour accéder au site, il vous faut un **identifiant** et un **mot de passe**. L'identifiant, c'est votre nom précédé de la première lettre de votre prénom. Le mot de passe, ce sont les six chiffres de votre numéro CAVAMAC. Si vous rencontrez des difficultés, contactez-nous par mail : [secretariat@reussirsenior.fr](mailto:secretariat@reussirsenior.fr)

## CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE : POUR GARANTIR VOS DROITS DANS 31 PAYS.

Vous partez bientôt en vacances dans un pays de l'Espace économique européen (pays de l'Union européenne, Islande, Liechtenstein et Norvège) ou en Suisse et vous vous posez des questions sur la prise en charge des soins médicaux lors de votre séjour ?

Pour attester de vos droits à l'assurance maladie dans ces 31 pays européens, vous devez demander votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM). La carte permet d'accéder aux professionnels de santé et aux services hospitaliers du pays visité, sans démarche préalable, dans les mêmes conditions que les assurés locaux. Pour l'obtenir, il est nécessaire d'effectuer votre demande auprès de votre caisse d'assurance maladie (au guichet, par courrier, par téléphone

ou en ligne) au moins 3 semaines avant votre départ de France. La CEAM étant une carte individuelle et nominative, une demande doit être présentée pour chacun des membres de la famille, y compris pour les enfants de moins de 16 ans. Gratuite, la carte CEAM est valable 1 an. En cas d'urgence ou de demande trop tardive, un certificat provisoire de remplacement valable 3 mois peut vous être remis. Par ailleurs, la Commission européenne propose une application mobile en 24 langues présentant le mode d'emploi de cette carte dans les différents pays européens : numéros d'appels d'urgence, traitements et coûts couverts, procédure à suivre pour obtenir un remboursement et services à contacter en cas de perte de la carte.

## PENSIONS DE RETRAITE : QUEL TAUX DE CSG EN 2015 ?

Actuellement, les retraités non imposables sont assujettis au taux réduit de CSG de 3,8 % sur leurs pensions de retraite, tandis que ceux qui sont imposables doivent acquitter une CSG au taux de 6,6 %. Or certaines personnes aux revenus élevés ne paient pas d'impôt sur le revenu car elles bénéficient de réductions d'impôt. En conséquence, c'est une CSG à taux réduit qui leur est applicable. Par exemple, un retraité célibataire touchant 2 500 € de pensions mensuelles à déclarer et bénéficiant de 3 000 € de réduction d'impôt se verra appliquer un taux de CSG à 3,8 % car il sera non imposable.

Pour éviter cette situation, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015 prévoit qu'il ne sera plus tenu compte du montant d'impôt payé mais du revenu fiscal de référence pour déterminer le taux de CSG applicable aux pensions de retraite. À partir de 2015, le taux réduit s'appliquera aux pensions perçues par les contribuables dont

le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année :

- a dépassé 10 633 € pour la première part de quotient familial, majorée de 2 839 € pour chaque demi-part supplémentaire (en dessous de cette limite, les revenus sont exonérés de CSG),
- a été inférieur à 13 900 € pour la première part de quotient, majorée de 3 711 € pour chaque demi-part supplémentaire.

Avec cette mesure, plusieurs centaines de milliers de retraités verront leur CSG passer de 3,8 % à 6,6 %. Ce changement de taux va engendrer pour eux une perte sur leur pension nette équivalant à 2,8 % de leur pension brute (6,6 % - 3,8 %). Par exemple, un retraité qui payait 3,8 % de CSG sur une pension de 2 100 € bruts, soit 79,80 € par mois, sera désormais prélevé de 138,60 € par mois.

## QUEL REMBOURSEMENT POUR VOS LUNETTES ?

De nouveaux plafonds de remboursement vont s'appliquer aux contrats de mutuelles « responsables » souscrits ou renouvelés à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015. Le décret du 19 novembre 2014 prévoit en effet qu'en matière d'optique, la prise en charge des dépenses va être encadrée par des plafonds et des planchers différents en fonction du niveau de correction :

- au minimum 50 € et au maximum à 470 € pour des lunettes à verres simples,

- au minimum 200 € et au maximum à 850 € pour des lunettes à verres très complexes (il existe des plafonds intermédiaires),
- au maximum 150 € pour les montures.

Cette prise en charge est par ailleurs limitée à un équipement tous les 2 ans, sauf pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue où un équipement peut être remboursé tous les ans.

Source : Prat Editions 12.2014

## ASSURANCE VIE : CRÉATION D'UN FICHER À DISPOSITION DU FISC

Validé par le Conseil constitutionnel, le fichier central des contrats d'assurance vie et de capitalisation (Ficovi) verra le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. À cette date, les compagnies d'assurances, les mutuelles et autres associations d'épargnants auront l'obligation de déclarer la souscription et le dénouement des contrats d'assurance vie dont la valeur atteint au moins 7 500 €.

Chaque année, elles devront aussi indiquer les primes versées et la valeur des contrats concernés. Des informations qui seront utilisées par les services du fisc. Le Ficovi, comme le Ficaba, son alter ego dédié aux comptes bancaires, a pour objectif de lutter contre la fraude.

Source : Aurélie Fardeau Mieux Vivre 2/2014

## HÔPITAUX ET CLINIQUES : LA QUALITÉ DES SOINS ACCESSIBLE EN LIGNE

La haute autorité de santé a mis en ligne une base de données sur plus de 5 000 hôpitaux et cliniques français ([www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr)). Y figurent des informations sur la qualité et la sécurité des soins (lutte

contre les infections nosocomiales ou contre la douleur...) et le nombre d'interventions réalisées par chaque établissement. Il est ainsi possible de sélectionner les meilleurs hôpitaux proches de chez soi.



# Comment vivre notre passion bien accompagnés ?



05 2014 - 4C1 - Crédit photo : Gettyimages / Dailymotion

## Assurance Plaisance

Des formules adaptées à vos besoins  
Des garanties spécifiques pour votre bateau

[www.axa-yachtingsolutions.com](http://www.axa-yachtingsolutions.com)

**AXA** **YACHTING  
SOLUTIONS**

**réinventons / notre métier**

SANS LUI ELLE NE SERAIT  
PAS LÀ



EN MER METTEZ TOUJOURS  
VOTRE GILET DE SAUVETAGE



[www.snsn.org](http://www.snsn.org)

## LE MOYEN ÂGE

LE SAVIEZ-VOUS ? La prochaine fois que vous vous laverez les mains et que vous trouverez la température de l'eau pas vraiment agréable, ayez une pensée émue pour nos ancêtres... La plupart des gens se mariaient en juin, parce qu'ils prenaient leur bain annuel en mai et se trouvaient donc encore dans un état de fraîcheur « raisonnable » en juin. Mais évidemment, à cette époque, on commençait déjà à puer légèrement et c'est pourquoi la mariée tentait de masquer un tant soit peu son odeur corporelle en portant un bouquet. C'est à cette époque qu'est née la coutume du bouquet de la mariée. Pour se baigner, on utilisait une grande cuve remplie d'eau très chaude. Le maître de maison jouissait du privilège d'étreindre l'eau propre ; suivaient les fils et les autres hommes faisant partie de la domesticité puis les femmes et enfin les enfants... Les bébés fermaient la marche. À ce stade, l'eau était devenue si sale qu'il aurait été aisé d'y perdre quelqu'un... D'où l'expression « Jeter le bébé avec l'eau du bain » !

En ces temps-là, les maisons avaient des toits en paille, parfois même la maison n'était qu'un toit. C'était le seul endroit où les animaux pouvaient se tenir au chaud. C'est donc là que vivaient les chats et les petits animaux (souris et autres bestioles nuisibles), dans le toit. Lorsqu'il pleuvait, celui-ci devenait glissant et il arrivait que les animaux glissent hors de la paille et tombent du toit. D'où l'expression



anglaise « *It's raining cats and dogs* » (« *Il pleut des chats et des chiens* »). Pour la même raison, aucun obstacle n'empêchait les objets ou les bestioles de tomber dans la maison. C'était un vrai problème dans les chambres à coucher où les bestioles et déjections de toute sorte s'entendaient à gêner la literie. C'est pourquoi on finit par munir les lits de grands piliers afin de tendre par-dessus une toile qui offrait un semblant de protection. Ainsi est né l'usage du ciel de lit ; bien évidemment, les plus pauvres devaient s'en passer...

Qui a donc dit que l'histoire était ennuyeuse ?

## PERLES

On les attendait, elles sont là ! Voici quelques-unes des dernières perles reçues par nos assureurs : l'orthographe, le vocabulaire, et la grammaire sont d'origine.

*En avançant, j'ai cassé le feu arrière de la voiture qui me précédait. J'ai donc reculé, mais en reculant j'ai cabossé le pare-chocs de la voiture qui me suivait. C'est alors que je suis sorti pour remplir les constats, mais en sortant j'ai renversé un cycliste avec ma portière. C'est tout ce que j'ai à déclarer aujourd'hui.*

*J'ai été victime d'un accident du travail alors que je faisais la sieste sous un pommier.*

*En qualité du plus mauvais client de votre agence (neuf accrochages en 1 an), je vous demande d'avoir le plaisir de résilier mon assurance auto avant la date d'échéance.*

*Circonstances de l'accident : est passé à travers une porte vitrée lors de l'opération « portes ouvertes » de l'entreprise.*

*Le cycliste zigzagait sur la route, tantôt à gauche, tantôt à droite, avant que je puisse le télescoper.*



Avec les meilleurs chocolatiers de France, offrez du chocolat comme vous offrez des fleurs.  
Simple et rapide, consultez et commandez en quelques clics sur  
**[www.chocadom.com](http://www.chocadom.com)**  
et faites le tour de France des Saveurs Chocolatées avec toutes les spécialités régionales !

«Les fleurs à domicile, les chocolats aussi !»

Société CHOCADOM- BP 6- 86200 LOUDUN Cedex – Tél.05 49 22 98 41- Fax :05 49 22 95 73

# Voyage

## Comment être sûrs que nous sommes bien protégés en voyage ?



### La gamme Voyage AXA

des assurances sur mesure  
pour partir l'esprit libre !

INTER PARTNER Assistance Secourscale France s'adresse à nos clients Guis : 03320 Clémence, inscrit au RCS de Metz sous le numéro 510 129 503, numéro de TVA intracommunautaire FR423892500, adresse postale de droit belge au centre de 11 702 614 euros, entreprise d'assurance agréée par la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 0487, immatriculée au Régime des Primes et Montants de Bruxelles sous le numéro 476 301 005 dont le siège social est situé 196 Avenue Louise - 1050 Bruxelles - Belgique. Société membre du Groupe AXA travaillant sous le nom de AXA Assistance.

réinventons / notre métier



## DÉTECTEUR DE FUMÉE PRÉVENIR LES INCENDIES

**1 Français sur 3 sera victime d'un incendie dans sa vie (\*).**

(\* Source : [www.prevention-incendie.gouv.fr](http://www.prevention-incendie.gouv.fr)

Depuis 30 ans, l'association AXA Prévention s'engage auprès de tous les publics pour l'éducation aux risques, en agissant notamment pour la prévention des accidents domestiques.

Afin de prévenir les risques d'incendie, les lois Morange et ALUR imposent que tout logement soit équipé d'au moins un détecteur de fumée d'ici au 8 mars 2015.

Pour vous accompagner dans le choix et l'installation de ce matériel, AXA Prévention a édité un guide qui vous rappelle également les conseils à suivre en cas d'incendie.

### POURQUOI INSTALLER UN DÉTECTEUR ?

Les détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAAF) détectent les fumées émises dès le début d'un incendie et émettent immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie. Ces détecteurs, au moins un par logement, seront obligatoire d'ici au 8 mars 2015 au plus tard.

Le propriétaire est responsable de la mise en place des DAAF ainsi que de leur bon fonctionnement. S'il est bailleur, il doit fournir lui-même un détecteur à son locataire ou lui rembourser l'achat du dispositif.

### CHOISIR LE BON DAAF

- Il affiche le marquage CE et est conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.
- Il émet un signal sonore d'au moins 85 décibels, audible à 3 mètres de distance.
- Les piles ont une durée de vie d'un an minimum et il est muni d'un indicateur « piles faibles ».
- Un bouton « test » permet de vérifier le bon fonctionnement de l'appareil.
- Il est fourni avec un certain nombre d'informations, telles que la norme de référence, la date de fabrication ou le numéro de lot, le type de batterie recommandée, le nom et l'adresse du fabricant et des instructions d'utilisation.



### OÙ INSTALLER MON DÉTECTEUR ?

Quand la superficie est importante, il est conseillé d'installer plusieurs appareils par logement. Idéalement, le détecteur est installé au plafond dans les espaces menant aux chambres, lorsque celles-ci sont regroupées. Quand les chambres sont séparées, il est recommandé d'équiper chacune d'un DAAF. Pour les habitations comportant plusieurs étages, il est fortement conseillé d'en disposer à chaque niveau, de préférence à proximité des escaliers.

#### Cas particuliers

- Le détecteur est installé dans une chambre : le placer au centre de la pièce.
- Dans les autres pièces : il doit être éloigné des murs et des coins de 60 cm environ.
- Le plafond est incliné : fixer le détecteur à plus d'un mètre du point le plus haut.
- La fixation au plafond est impossible (lors de la présence d'un sol chauffant par exemple) : positionner le DAAF sur un mur à 30 cm en dessous du plafond.
- Au niveau du plafond, faire attention aux éventuels circuits électriques lors de l'installation du détecteur.
- Il est interdit et dangereux d'installer des DAAF dans les parties communes des immeubles collectifs (d'autres mesures de sécurité contre l'incendie devant être mises en oeuvre dans les parties communes).

Vous pouvez retrouver des informations complémentaires dans le guide édité par AXA Prévention.

## Consommation

### Reprise des produits électroniques usagés

Désormais, les magasins dédiés à la vente d'équipements électriques et électroniques disposant d'une surface de plus de 400 m<sup>2</sup> (donc les magasins spécialisés et certaines enseignes de grande distribution) seront tenus de reprendre les produits électroniques et électriques usagés gratuitement et sans obligation d'achat. Cette mesure concerne les petits équipements comme les télévisions, tablettes, téléphones portables, jouets et équipements de sport, petit électro-ménager, etc. Les conditions de cette reprise gratuite seront précisées par un arrêté ultérieur.

Sources : Décret n° 2014-928 du 19 août 2014 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques et aux équipements électriques et électroniques usagés publié le 22 août 2014

### Automobile : la garantie est maintenue même si la réparation est faite hors réseau

La loi Hamon relative à la consommation du 17 mars 2014 a prévu que tout contrat d'assurance auto doit mentionner la faculté pour l'assuré de faire appel au réparateur de son choix en cas de survenance d'un sinistre garanti par le contrat. Les vendeurs professionnels ont désormais l'obligation d'en informer leurs clients. L'arrêté du 26 mai 2014 impose désormais au vendeur, lorsqu'il propose une garantie commerciale, d'informer le consommateur que son bénéfice n'est pas subordonné à la réalisation des réparations par un réparateur du réseau agréé par le constructeur. Cette information doit figurer, de façon claire et lisible, dans le carnet d'entretien du véhicule, quel que soit son support.

Sources : Arrêté du 26 mai 2014, JO du 5 juin 2014

### Résiliation d'un contrat d'abonnement à Internet

Un particulier a souscrit auprès de Free un abonnement permettant l'accès à internet. En 2011, la société Free l'informe par courriel que ses conditions de résiliation sont modifiées et qu'un document détaillant les modifications apportées à son contrat est disponible sur son compte Internet. L'abonné décide de résilier son abonnement en application des nouvelles conditions contractuelles. Mais le fournisseur lui réclame 49 euros au titre des frais de résiliation. Il saisit la juridiction de proximité afin d'obtenir le remboursement des frais de résiliation dont il s'est acquitté. La société Free condamnée au remboursement par les juges du fond forme un pourvoi en cassation. La Cour de cassation donne raison au client. En effet, la cour estime que le courriel adressé à l'abonné ne lui permettait pas de comprendre que les frais d'activation de son abonnement prévus au contrat principal étaient remplacés par des frais de résiliation. Cette modification contractuelle litigieuse n'était pas opposable à l'abonné. Pour s'appliquer, les conditions de mise en œuvre des frais de résiliation doivent être clairement communiquées au client.

Sources : Civ. 1<sup>re</sup>, 02/07/14 n°13-18.062

### Remise de la notice d'information et obligation de mise en garde en cas d'achat d'un « produit dangereux »

Un vendeur de foyer de cheminée avait livré un foyer à un particulier qui l'avait lui-même installé. Quelques années plus tard, un incendie se déclare détruisant une partie de l'immeuble de l'acheteur. Le vendeur fut condamné par les juges du fond à indemniser le préjudice causé par l'incendie. Le vendeur forme un pourvoi en cassation pour contester la condamnation faisant valoir qu'il n'était pas tenu d'une obligation d'information et de mise en garde envers l'acheteur du foyer sur les conditions d'installation et les dangers du bien acquis. Ces conditions de danger étant clairement précisées dans la notice d'utilisation remise avec le bien. La Cour de cassation rejette la demande du vendeur. Lorsqu'il s'agit de biens au caractère dangereux, la seule remise d'une notice ne suffit pas à démontrer que le vendeur a effectivement rempli son obligation de mise en garde notamment sur le respect des règles techniques d'installation de l'insert et de la nécessité de faire installer celui-ci par un professionnel.

Sources : Civ. 1<sup>re</sup>, 18/06/14 n°13-16.585

### Peut-on prouver un paiement par la production du chèque ?

Un prêteur disposant d'une reconnaissance de dettes assigne son débiteur en remboursement de sommes prêtées. En défense, le débiteur affirme avoir déjà réglé les sommes et produit comme preuve la photocopie d'un chèque

du montant réclamé à l'ordre de son créancier. La Cour de cassation indique que la remise d'un chèque ne constitue un paiement que dans la mesure où celui-ci est encaissé. Or, le débiteur n'a pas rapporté la preuve de l'encaissement du chèque.

Sources : Civ. 1<sup>re</sup>, 13/05/14, n°13-16846

## Patrimoine

### Le décret sur les contrats vie-génération est paru

Le décret 2014-1011 du 5 septembre 2014 pris en application de l'article 9 de la loi du 29 décembre 2013 est paru. Ce décret précise les conditions à remplir pour les contrats dits « vie-génération » qui bénéficient d'un abattement spécial de 20 % en cas de transmission suite à décès. Le décret précise qu'au moins un tiers des actifs du contrat d'assurance-vie devra être investi dans des placements énumérés à l'article 990 I du CGI. Les organismes d'assurance devront tenir à disposition de l'administration fiscale les documents justifiant de la proportion de ces investissements.

Sources : décret 2014-1011 du 5 septembre 2014, Journal Officiel du 7 septembre.

### ISF en retard : pas de majoration si...

Selon les dispositions de l'article 1730, 2, a et c, les contribuables concernés par le paiement de l'ISF, qu'ils en soient redevables par voie de rôle ou non, doivent une majoration de 10 % en cas de retard de paiement. À partir de l'ISF dû en 2012, cette majoration ne sera pas due si la déclaration tardive, ou la déclaration rectificative, est accompagnée du paiement de la totalité des droits correspondants. C'est une tolérance qui concerne l'ISF dû au titre de l'année 2012 et pour les années suivantes. En revanche, les intérêts et les majorations d'assiette restent applicables.

Sources : BOI-CF-INF-10630, 80 du 26 septembre 2014

### Taxe d'habitation pour les locations saisonnières

Le propriétaire d'un local meublé, qui le loue une partie de l'année, mais qui entend s'en réserver la jouissance l'autre partie de l'année est redevable de la taxe d'habitation, même si du fait de sa location il est passible de la cotisation foncière des entreprises.

Sources : Conseil d'Etat, n° 369073, 2 juillet 2014

### Obligation du bailleur de délivrer un logement pourvu de chauffage

La Cour de cassation vient rappeler que la décence du logement est conditionnée à la présence d'un appareil de chauffage dans les lieux loués. L'article 3 du décret du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent précise que celui-ci doit comporter « une installation permettant un chauffage normal, munie des dispositifs d'alimentation en énergie et d'évacuation des produits de combustion et adaptée aux caractéristiques du logement ». Le bailleur qui tente de s'exonérer de son obligation d'installer un appareil de chauffage dans le bail, moyennant un loyer réduit se verra condamné par les juges. Les juges doivent écarter les clauses contractuelles qui contreviennent au caractère d'ordre public des normes de décence consacrées par le décret de 2002.

Sources : Civ. 3<sup>e</sup>, 04/06/14, n°13-17.289

## Retraite

### Le contrat de retraite complémentaire est un bien propre par nature

Un arrêt de la Cour de cassation s'est prononcé sur la nature du contrat de retraite complémentaire en cas de divorce. Il s'agit d'un revirement de jurisprudence. En l'espèce, le bénéficiaire du contrat ne pouvait toucher les sommes promises qu'à la cessation de son activité professionnelle. Le contrat de retraite complémentaire est considéré au jour du divorce par la Cour comme un bien propre par nature. Ainsi, les montants perçus au titre de ce contrat ne doivent pas être inscrits à l'actif de la communauté pour son partage, et ce, même si les cotisations ont été payées avec des fonds communs.

Source : Cour de cassation, 1<sup>re</sup> chambre civile, 30/04/2014, n°12-21484.

Informations tirées de la Newsletter d'AXA Protection Juridique



## Préparez votre avenir en toute sérénité

AGIPI, association partenaire d'AXA depuis plus de 35 ans, élabore pour vous des solutions sur mesure pour la retraite, l'épargne, la protection de la famille et de l'activité professionnelle.

**Construire l'avenir, c'est capital**  
[www.agipi.com](http://www.agipi.com)

**AGIPI**  
La force de l'association

**AGIPI, association d'assurés pour la Retraite, l'Épargne, la Prévoyance et la Santé - Partenaire d'AXA**  
567 500 adhésions - 15,4 Md € d'épargne gérée - AGIPI - 52 rue de la Victoire - 75009 Paris - Tél : 01 40 08 93 00 - [www.agipi.com](http://www.agipi.com)

## SOUVENIRS DE NOTRE VOYAGE AU COSTA RICA DU 25 NOVEMBRE AU 5 DÉCEMBRE 2014

Notre vol pour SAN JOSE fût sans problème. Nous arrivons dans ce pays dont nous rêvions tant, par une chaude soirée qui nous faisait oublier le début de notre hiver français.

**Le COSTA RICA, surnommée la « Suisse de l'Amérique Centrale »,** le pays de la « pura vida ». Expression fétiche qui décrit le mieux ce pays qui déborde de vie sous toute ses formes. La gentillesse et la chaleur des « ticos » diminutif des Costariciens, n'ont d'égaux que l'extraordinaire de la nature. **En tout cas c'est ce que nous espérons** ce premier jour, (et qui sera confirmé par la suite).

**Le deuxième jour : en route pour TORTUGUERO** que nous atteignons après un trajet aussi beau que surprenant. Au bout de quelques minutes sur un petit bateau nous sommes entourés d'une végétation dense, la forêt tropicale se dresse en tours vertigineuses au dessus de la rivière. Nous apercevons déjà les « basilics » (sorte d'iguanes), hérons et autres singes hurleurs. Arrivés à notre lodge, nous imaginons que nous pourrions jouer à « Indiana Jones », tellement la nature est luxuriante et, le lendemain, c'est presque le cas puisque nous devons rebrousser chemin, car une colonie de fourmis « balle » (explications dans un prochain article) nous interdisait d'avancer plus avant dans cette jungle. Les nuits sont tout aussi spectaculaires puisque le déluge n'arrête jamais (le parc de Tortuguero reçoit 5000 mm de précipitations annuelles). Nous naviguons le jour suivant sur les canaux à la découverte de toute cette faune et flore du parc, nous voyons des caïmans, iguanes, papillons, aras etc. Nous nous promenons sur la plage bordant l'Atlantique, nous voyons les trous formés par les tortues qui viennent pondre à la saison leurs œufs, desquels survivront seulement 1 % de tortues.

Nous quittons ce merveilleux PARC DE TORTUGUERO pour **les plaines du Nord et la région de SARAPIQUI**, sur la route nous admirons les plantations d'ananas, des pâturages où des zébus paissent en toute tranquillité. Nous nous arrêtons dans la réserve de Tirimbina où nous découvrons le monde du cacao, l'assistance est très attentive, et nous avons le plaisir de déguster, après des explications et sa préparation, ce breuvage des « dieux » par des jeunes gens très « investis », des tasses fumantes et succulentes.

**Le jour suivant nous sommes au pied du volcan ARENAL** (1643 m), sa dernière éruption a eu lieu en 1968 et décima la ville de Tabacon. Depuis il ne cesse de frémir et on aperçoit encore de la fumée sortir

du cratère (lorsque le sommet est dégagé). Une petite randonnée nous fait découvrir les anciennes coulées de lave.

Nous randonnons à travers les ponts suspendus qui nous permettent d'explorer la canopée de la forêt tropicale humide. Les sentiers sillonnent 250 ha de réserve. La fin d'après-midi est consacrée à la détente dans les eaux thermales chauffées naturellement par le volcan.

**Nous partons ce 6<sup>e</sup> jour, vers le Nord-Ouest en direction de GUANACASTE**, région des cowboys au climat plus sec dû à l'océan Pacifique. Arrivée au Parc national RINCON DE LA VIEJA. Le cône de ce volcan est un des plus majestueux de la Cordillère de Guanacaste. Découverte de la forêt tropicale sèche, qui composait la majeure partie de l'environnement à l'époque précolombienne. Le parc s'étend à une altitude de 1525 m et abrite des types de végétation très variés. Après une promenade (gare aux mouches qui piquent) nous admirons les mares bouillonnantes et les fumerolles qui témoignent de l'activité volcanique. Nous logeons dans une superbe hacienda, près du ranch en activité (chevaux, vaches).

Le lendemain nous vivons un moment unique aux eaux thermales de Rio Negro de Hacienda Guachipelin, pour faire un bain de boue (je ne publierai pas les photos !). Et puis après tous ces moments merveilleux de découvertes, repos et farniente à SAMARA, hameau de pêcheur, niché dans une jolie baie en croissant où les poissons attirent les pélicans. Soleil et chaleur sont au rendez-vous. Promenade à cheval pour certains et couchers de soleil romantiques pour d'autres. La relaxation est complète et la fin de notre circuit arrivant nous profitons au maximum de la mer chaude et limpide.

Au cours de notre retour à SAN JOSÉ, visite du joli parc botanique Else Kientzel, aux 2000 espèces de plantes. Achats de souvenirs et pleins de belles photos des anciennes charrettes à bœufs (utilisées au 19<sup>e</sup> siècle pour le transport du café) dont les motifs aux couleurs vives sont classés au patrimoine immatériel de l'UNESCO en 2005.

**Le dernier jour** envol pour la France, adieu à notre guide suisse Adèle, et notre chauffeur José qui nous ont très bien guidés et accompagnés pendant tout ce séjour. Un peu de notre cœur restera au COSTA RICA tant notre voyage était placé sous la bienveillance des locaux et l'atmosphère amicale de notre groupe.

■ M.O Cormier





# LACS ITALIENS

## 7 JOURS / 6 NUITS

VACANCES  
BLEUES



**DATE : du 20 au 26 MAI 2015**

**PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE  
AU DÉPART DE PARIS**

**Sur la base de 30 participants payants 1040 €**

Supplément chambre individuelle : **120 €** - Nombre limité - nous consulter

### NOTRE PRIX COMPREND

- ▶ Le transport aérien Paris-Milan aller/retour sur vols réguliers directs Air France
- ▶ Les taxes d'aéroport pour un montant de 150 € à ce jour (révisable)
- ▶ Les transferts aéroport-hôtel-aéroport avec assistance francophone
- ▶ L'hébergement à l'hôtel Il Chiostro\*\*\* sur la base de chambre double
- ▶ La taxe de séjour : 6 € (1 € / nuit / personne) à ce jour
- ▶ La pension complète du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit-déjeuner du 7<sup>e</sup> jour



▶ Les excursions mentionnées au programme avec entrées :

- ½ journée de visite à Orta avec traversée en bateau à l'île de Saint Jules
  - ½ journée de visite de Cannobio
  - Le transfert aller/retour à Stresa en matinée (visite libre)
  - ½ journée de visite à Santa Caterina del Sasso avec traversée aller/retour en bateau privé
  - 1 journée d'excursion en bateau privé sur les îles Borromées avec entrées aux palais
  - 1 journée d'excursion vers les 3 lacs (lac Majeur, Lugano, Côme) avec promenade en bateau sur le lac de Côme
  - Le billet d'entrée à l'Exposition Universelle de Milan
- ▶ Un guide francophone pour toutes les excursions, sauf Stresa
  - ▶ L'assurance et l'assistance rapatriement
  - ▶ Un carnet de voyage par couple ou personne seule

### NOTRE PRIX NE COMPREND PAS

- ▶ Les boissons : 55 € pour 11 repas (1/2 eau minérale + ¼ de vin)
- ▶ L'assurance annulation : 3,5% du montant du voyage (hors taxes d'aéroport)
- ▶ La nuit du 26/05 à l'hôtel B&B de Roissy : 75 € la chambre - tarif à titre indicatif et sous réserve de disponibilité

### HORAIRES DE VOLS À CE JOUR - 30 sièges réservés

PARCOURS	DATE	N° DE VOL	DÉPART	ARRIVÉE
ROISSY – MILAN	20/05/2015	AF 1712	14h40	16h10
MILAN – ROISSY	26/05/2015	AF 1313	20h40	22h10

# VOYAGES



## L'EST CANADIEN

### 11 JOURS / 9 NUITS

### LE LONG DU SAINT LAURENT



#### DATES PROPOSÉES :

**DU 22 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2015**

**PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE  
AU DÉPART DE PARIS**

**Sur la base de 30 Participants payants : 1950 € TTC**

Supplément chambre individuelle : **450 €** par personne

#### NOTRE PRIX COMPREND

- ▶ Vol sur ligne régulière et direct Paris / Montréal et Toronto / Paris (ou inversement)
- ▶ Les taxes d'aéroport : 410 € à ce jour (montant révisable)
- ▶ L'autorisation du voyage électronique (10 €) obligatoire à partir du 01/04/2015
- ▶ Le transport en autocar pour la durée du circuit.
- ▶ L'hébergement dans les hôtels de 1<sup>re</sup> catégorie standard
  - une nuit dans un hôtel-auberge nature
  - Hôtel centre-ville à Québec
  - Hôtel centre-ville à Montréal
  - Hôtel centre-ville à Niagara
- ▶ La pension complète, incluant les petits déjeuners continentaux, du petit-déjeuner du J02 jusqu'au déjeuner du J10 avec thé ou café aux repas avec les spécialités suivantes :
  - Un déjeuner amérindien
  - Une assiette de la mer
  - Un déjeuner dans une cabane à sucre avec animation musicale
  - Un déjeuner de smoked meat
  - Un déjeuner de saumon canadien
  - Un déjeuner avec vue panoramique sur les chutes du Niagara
- ▶ Un guide-accompagnateur francophone de Québec à Toronto
- ▶ Toutes les excursions mentionnées au programme
  - la visite guidée de Québec
  - La visite guidée thématique « Viens voir mon Montréal »

- l'excursion des mille îles
- la promenade de nuit à Niagara pour les chutes illuminées
- la croisière au pied des chutes
- la visite d'un vignoble et dégustation du vin de glace

- ▶ Les taxes et les frais de services canadiens
- ▶ L'assurance et l'assistance rapatriement
- ▶ Un carnet de voyage par couple ou personne seule

#### NOTRE PRIX NE COMPREND PAS

- ▶ L'assurance annulation : 3.5% du prix total hors taxes d'aéroport
- ▶ Les boissons, sauf thé ou café pendant les repas.
- ▶ Les activités optionnelles.
- ▶ Le port des bagages.
- ▶ Les pourboires aux guides locaux, guide-accompagnateur et chauffeur d'autocar.
- ▶ Les dépenses de nature personnelle

#### Hôtels réservés ou similaires

QUÉBEC Hôtel Palace Royal 4\*\*\*\*

RÉGION DE CHARLEVOIX Hôtel Baie Saint Paul 3\*\*\*

RÉGION DE LA MAURICIE Pourvoirie du lac Blanc ou de Floribell 3\*\*\*

MONTRÉAL Hôtel Delta 4\*\*\*\*

RÉGION DE MILLE ILES Best Western Country Squire 2\*\*

NIAGARA Days Inn Clifton Hill 3\*\*\*



#### HORAIRES RÉSERVÉS À CE JOUR - DÉPART PARIS ROISSY CHARLES DE GAULLE

DE/A	DATES	VOLS	DÉPART	ARRIVÉE
Paris/Montréal	22/09/2015	TS 111	12h45	14h30
Toronto/Paris	01/10/2015	TS 488	17h05	07h05

# SÉJOUR AUX LACS ITALIENS

avec l'Exposition Universelle de Milan

Organisé par notre partenaire Vacances Bleues pour RÉUSSIR SENIOR

Du 20 au 26 MAI 2015

## BULLETIN D'INSCRIPTION



Attention : un bulletin pour deux personnes maximum. Inscriptions par ordre d'arrivée des bulletins.

M ou  Mme Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Portable : ..... Adresse email : .....

*J'ai pris connaissance du programme et de ses conditions et m'inscris donc à ce voyage*

Je souhaite une chambre pour deux personnes, je serai accompagné(e) par .....

Je viendrai seul(e) mais souhaite dans la mesure du possible, partager ma chambre avec .....

(Si vous ne mettez pas de nom, nous organiserons les chambres doubles au mieux).

Je souhaite une chambre individuelle – nombre limité / sous réserve

En raison de l'horaire du vol retour, je souhaite réserver une chambre d'hôtel à Roissy

**Règlement par personne** - Coût du voyage en chambre double : 1 040 € départ Paris. Supplément chambre individuelle : 120 €

Je souhaite prendre une assurance annulation (3,5%)  Oui  Non

Je règle un acompte (30%) par chèque à l'ordre de Vacances Bleues

Je réglerai par ma carte Visa Premier (vous serez contacté par téléphone par un conseiller Vacances Bleues)

Date et signature

Renvoyez ce bulletin par retour de courrier.

Joindre votre chèque d'acompte si vous ne payez pas par carte Visa Premier et envoyez chèque et bulletin à

**VACANCES BLEUES 11 BIS RUE DE DELAMBRE 75014 PARIS à l'attention de Madame HARIR**

Le solde devra être réglé impérativement 45 jours avant le départ.

Après inscription, vous recevrez en temps utile toutes les informations pratiques concernant ce voyage.

# VOYAGE AU CANADA

Organisé par notre partenaire Vacances Bleues pour RÉUSSIR SENIOR

Du 22 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2015

## BULLETIN D'INSCRIPTION



Attention : un bulletin pour deux personnes maximum. Inscriptions par ordre d'arrivée des bulletins.

M ou  Mme Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Portable : ..... Adresse email : .....

*J'ai pris connaissance du programme et de ses conditions et m'inscris donc à ce voyage*

Je souhaite une chambre pour deux personnes, je serai accompagné(e) par .....

Je viendrai seul(e) mais souhaite dans la mesure du possible, partager ma chambre avec .....

(Si vous ne mettez pas de nom, nous organiserons les chambres doubles au mieux).

Je souhaite une chambre individuelle – nombre limité / sous réserve

En raison de l'horaire du vol retour, je souhaite réserver une chambre d'hôtel à Roissy

**Règlement par personne** - Coût du voyage en chambre double : 1 930 € départ Paris. Supplément chambre individuelle : 450 €

Je souhaite prendre une assurance annulation (3,5%)  Oui  Non

Je règle un acompte (30%) par chèque à l'ordre de Vacances Bleues

Je réglerai par ma carte Visa Premier (vous serez contacté par téléphone par un conseiller Vacances Bleues)

Date et signature

Renvoyez ce bulletin par retour de courrier.

Joindre votre chèque d'acompte si vous ne payez pas par carte Visa Premier et envoyez chèque et bulletin à

**VACANCES BLEUES 11 BIS RUE DE DELAMBRE 75014 PARIS à l'attention de Madame HARIR**

Le solde devra être réglé impérativement 45 jours avant le départ.

Après inscription, vous recevrez en temps utile toutes les informations pratiques concernant ce voyage.



**CONGRES "REUSSIR SENIOR"**  
les 25 et 26 septembre 2014  
YANNES (Morbihan)

Photos et montage : Jacques BIGOT